



UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE

Faculté des Sciences Economiques et Sociales

ANNEE 2006

**INTERACTIONS STRATEGIQUES ET CHOIX FISCAUX
DECENTRALISES**

HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

présentée et soutenue publiquement

le 31 janvier 2006

par

Sonia PATY

devant le jury composé de :

Marcel GERARD	Professeur à l'Université Catholique de Mons (Belgique), rapporteur
Guy GILBERT	Professeur à l'ENS Cachan, rapporteur
Hubert JAYET	Professeur à l'Université des Sciences et Technologies de Lille, directeur
Hubert KEMPF	Professeur à l'Université de Paris I
Jacques LE CACHEUX	Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, rapporteur
Bertrand SCHMITT	Directeur de Recherches INRA, Dijon.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION	4
1. DU ROLE DES INTERACTIONS FISCALES HORIZONTALES DANS LA DETERMINATION DES CHOIX FISCAUX LOCAUX...	10
1.1. Les modèles théoriques d'interactions fiscales entre collectivités publiques de même rang	10
1.1.1. <u>Les interactions fiscales horizontales fondées sur la mobilité des bases</u>	10
1.1.2. <u>Mobilité du capital et intensité de la concurrence fiscale</u>	12
1.1.3. <u>Les interactions fiscales horizontales fondées sur les asymétries d'information entre les électeurs et les élus</u>	13
1.1.4. <u>Concurrence fiscale et élus Léviathans</u>	15
1.2. Les tests économétriques de l'hypothèse d'interactions fiscales horizontales	17
1.2.1. <u>Choix d'imposition et interactions spatiales entre les départements français</u>	18
1.2.2. <u>Les effets des variables politiques sur les choix fiscaux des départements français</u>	20
1.2.3. <u>L'intensité des interactions fiscales entre communes : le rôle du gradient urbain-rural</u>	22
2. ... A LA PRISE EN COMPTE DES INTERACTIONS FISCALES VERTICALES POUR EXPLIQUER LES CHOIX FISCAUX DES COLLECTIVITES SUPERPOSEES	25
2.1. Les modèles théoriques d'interactions fiscales entre collectivités superposées	25
2.1.1. <u>La superposition fiscale</u>	26
2.1.2. <u>Interactions fiscales horizontales et verticales</u>	27
2.2. Les tests économétriques de l'hypothèse d'interactions fiscales verticales	29
2.2.1. <u>Interactions fiscales verticales et choix fiscaux départementaux</u>	30
2.2.2. <u>Le rôle des interactions dans les choix fiscaux des agglomérations françaises</u>	31
2.2.3. <u>Forces d'agglomération et choix fiscaux des communes françaises</u>	34
CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE	37
BIBLIOGRAPHIE	42
CURRICULUM VITAE	49
LISTE DES PUBLICATIONS	51

REMERCIEMENTS

Cette habilitation à diriger des recherches correspond au bilan des six années de recherche passées au sein du laboratoire Mécanismes Economiques et Dynamiques des Espaces Européens. Je tiens donc à remercier toutes les personnes qui font que ce laboratoire constitue un environnement de travail stimulant.

Ma profonde reconnaissance revient bien évidemment à Hubert Jayet, dont la bienveillance et les compétences ont été essentielles dans mon parcours de recherche depuis mon arrivée à l'Université de Lille 1 en 1995.

Depuis septembre 2005, j'ai également la chance d'être accueillie en délégation INRA au sein du Centre d'Economie et Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux à Dijon. Je remercie donc l'ensemble des chercheurs de cette équipe et tout particulièrement son directeur, Francis Aubert, pour son accueil chaleureux et Sylvie Charlot pour ses conseils précieux.

Je tiens aussi à remercier Hakim Hammadou pour sa grande disponibilité ainsi que Thierry Madiès pour le rôle particulier qu'il joue dans mes travaux.

Je remercie Marcel Gérard, Guy Gilbert, Hubert Kempf, Jacques Le Cacheux et Bertrand Schmitt qui m'ont fait l'honneur de participer à ce jury d'habilitation à diriger des recherches.

Merci enfin à Bruno, Valérie et mes parents pour leur soutien permanent.

INTRODUCTION

Comparée à la situation des collectivités locales des autres pays de l'Union Européenne, l'autonomie financière des collectivités locales françaises demeure considérable (Gilbert, 1999). En effet, si celles-ci ne maîtrisent pas la définition des bases d'imposition, elles votent librement leurs taux d'imposition locaux dans un cadre bien moins limité que la plupart de nos voisins européens. Elles fixent effectivement les taux des quatre taxes directes locales les plus importantes dont la taxe professionnelle qui, depuis 2003, n'est plus assise que sur la valeur locative des immobilisations corporelles¹, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et enfin de la taxe d'habitation² dont l'assiette est constituée des valeurs cadastrales des biens immobiliers. Les recettes générées sont considérables puisque le produit levé par les collectivités locales au titre des quatre taxes directes locales s'élève à 51,12 milliards d'euros soit plus de 73% des 69,62 milliards d'euros de la totalité des impôts et taxes locaux prélevés en 2003.

S'il est autonome, le secteur public local français se singularise également par la combinaison originale de deux autres grandes caractéristiques : le morcellement sans équivalent de la carte administrative communale conjugué à l'emboîtement de plusieurs échelons administratifs. En conséquence, la fiscalité locale française est une fiscalité superposée au sens où les communes, les départements et les régions ont le pouvoir de taxer les mêmes bases imposables. A ces trois niveaux locaux d'imposition peut s'ajouter un quatrième : celui des groupements à fiscalité propre dont l'architecture a été profondément modifiée par la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Dans la littérature économique, un tel cadre institutionnel composé de collectivités à la fois emboîtées et juxtaposées est réputé favoriser l'existence d'interactions entre les choix des différentes collectivités locales, notamment en matière fiscale. En effet, si pendant longtemps, les disparités d'imposition entre collectivités locales ont été traditionnellement expliquées par les disparités des caractéristiques intrinsèques des territoires en termes de richesse, de population, de subventions de l'Etat (Wildasin, 1986 ; Rubinfeld, 1987), une littérature plus récente recommande d'élargir la gamme des facteurs explicatifs des comportements locaux pour disposer d'une analyse générale des sources des disparités locales (Oates, 1999). Ces travaux issus des finances publiques locales et du fédéralisme financier soulignent l'intérêt de prendre en compte un phénomène

¹ La part salariale de son assiette a en effet été supprimée progressivement par la réforme Strauss Kahn sur la période 1999-2003.

² La part régionale de la taxe d'habitation a toutefois été supprimée en 2001.

jusqu'alors ignoré dans les recherches : l'existence d'interactions fiscales. Celles-ci sont susceptibles d'apparaître dès lors que l'on considère une structure décentralisée du secteur public, c'est-à-dire l'existence d'une hiérarchie de collectivités souvent emboîtées et dotées à chaque échelon d'un pouvoir fiscal, dépensier et réglementaire propre. Dans ce cas, les décisions fiscales ou de dépenses d'une collectivité donnée peuvent avoir des conséquences sur les choix d'autres collectivités publiques. Ces interactions peuvent être de deux types : « horizontales » si les interdépendances se passent au même échelon de gouvernement ou « verticales » si elles concernent deux niveaux de gouvernements différents.

Une partie de mes travaux se situe dans le cadre des finances publiques locales (ou urbaines) au sens de Wildasin (1986), que l'on peut définir comme le champ d'analyse de la fourniture optimale et du financement des biens publics dont l'aire de service est limitée (Gilbert, 1996). Lorsqu'elles sont considérées, les interactions entre collectivités locales y sont exclusivement horizontales au sens où les collectivités locales appartiennent toutes à un même échelon administratif. Celles-ci sont susceptibles d'apparaître dans deux cas bien distincts.

Tout d'abord, dans les modèles de concurrence fiscale initiés entre autres par Wildasin (1988), la mobilité des bases fiscales, en particulier du capital, conduit chaque collectivité à choisir ses taux d'imposition en tenant compte des stratégies de ses concurrents. Il y a interactions fiscales horizontales. Chaque décideur local, supposé bienveillant au sens où il maximise l'utilité de ses concitoyens, adopte alors un comportement non-coopératif de fixation du taux d'imposition sur le capital industriel (supposé parfaitement mobile entre les localités). A l'équilibre de Nash fiscal, la plupart des modèles conclut à la fixation de niveaux de taux d'imposition et de fourniture de biens publics locaux insuffisants (cf. le « *survey* » de Wilson, 1999).

D'autres modèles, dits de concurrence politique par comparaison (« *yardstick competition* » dans la littérature anglo-saxonne), justifient l'existence d'interactions fiscales horizontales dans un tout autre cadre d'hypothèses (Salmon, 1987 ; Besley et Case, 1995ab). Les élus ne sont plus forcément bienveillants mais peuvent adopter un comportement opportuniste, c'est-à-dire être mûs par la seule envie d'être au pouvoir et/ou de s'approprier des rentes (Persson et Tabellini, 2000). L'interdépendance fiscale entre les collectivités naît de ce que les électeurs, supposés immobiles, ont la possibilité de comparer les performances de leurs élus à celles des élus des autres localités et de les sanctionner par une non-réélection si le rapport coûts-avantages des

choix publics locaux leur paraît défavorable. Pour éviter la stigmatisation, les élus sont donc conduits à imiter la politique fiscale de leurs voisins. On parle dans ce cas de mimétisme fiscal.

Outre les interactions fiscales horizontales, l'analyse économique s'est également intéressée à l'existence d'interactions fiscales de nature verticale provenant de ce que, dans la plupart des pays décentralisés, plusieurs niveaux de gouvernements sont superposés (Gilbert, 1996). Un effet externe vertical survient lorsque le choix fiscal d'un échelon de gouvernement a un impact sur le budget d'un autre échelon de gouvernement (Boadway et Vigneault, 1996). Dans ce cadre, les travaux s'attachent plus particulièrement à étudier les inefficacités qu'impliquent l'existence d'interactions stratégiques verticales lorsque plusieurs niveaux de collectivités publiques coexistent.

C'est aussi dans cette littérature du fédéralisme financier, défini par Musgrave (1959) et Oates (1972) comme le champ d'analyse, d'un point de vue à la fois normatif et positif, du rôle des différents niveaux de gouvernements et de leurs interrelations au sein d'une économie décentralisée, que se situent mes travaux.

En résumé, le rôle des interactions dans l'explication des choix fiscaux des collectivités décentralisées constitue mon champ de recherche principal. La place centrale de la fiscalité dans l'explication des comportements financiers des collectivités décentralisées impose en effet de mieux comprendre les déterminants des choix fiscaux locaux observés. Dans ce qui suit, je montrerai donc comment j'ai mobilisé les approches des finances publiques locales et du fédéralisme financier pour appréhender le rôle des interactions fiscales dans les processus de décisions publiques.

Tout d'abord, dans la mesure où dans ce type de littérature, les questions de la mobilité imparfaite du capital et des possibilités de fuite vers l'extérieur ne sont que très peu explorées, je me suis intéressée, en collaboration avec Hubert Jayet de l'Université des Sciences et Technologies de Lille, au rôle de la mobilité du capital dans les stratégies fiscales mises en œuvre par les collectivités vis-à-vis des collectivités de même rang. Plus particulièrement, nous avons étudié, dans le cadre d'un prolongement d'un modèle de concurrence fiscale à la Wildasin (1988), les effets de la plus ou moins grande mobilité du capital sur l'intensité des interactions fiscales horizontales.

D'autre part, dans le cadre de la thèse d'Aurélié Cassette que je co-encadre avec Hubert Jayet depuis septembre 2004 à l'Université des Sciences et Technologies de Lille, nous nous sommes attachés à réconcilier les deux cadres théoriques qui justifient l'existence d'interactions fiscales horizontales : la concurrence fiscale et la concurrence politique par comparaison. Notre objectif est double. Il s'agit tout d'abord de contribuer au faible nombre de travaux permettant de réconcilier ces deux cadres d'analyse en faisant l'hypothèse plus vraisemblable que des gouvernements potentiellement prédateurs conservent un certain degré de bienveillance en raison de la contrainte électorale à laquelle eux ou leur parti sont soumis. D'autre part, il nous est apparu intéressant de poursuivre l'analyse théorique des effets de la concurrence fiscale sur l'efficacité de tels décideurs publics.

Parallèlement à ma réflexion sur les logiques théoriques de l'existence d'interactions fiscales stratégiques entre des collectivités décentralisées menée dans le cadre d'une collaboration avec Thierry Madiès de l'Université de Fribourg (Suisse) et Yvon Rocaboy de l'Université de Rennes 1, il m'est apparu nécessaire de vérifier la pertinence empirique de ces phénomènes. Mon intérêt particulier pour le cas français est le résultat de la constatation suivante. En France, l'hypothèse de l'existence des interactions fiscales est pendant longtemps restée peu analysée, notamment parce que la perspective historique suggère de présenter l'organisation administrative française comme un archétype de nation à gouvernement unitaire et fortement centralisée. Ainsi, malgré des transferts massifs de compétences et la consécration de la décentralisation en 2003 dans l'article 1 de la Constitution, tout se passe comme si l'analyse des comportements des collectivités locales françaises avait longtemps passé sous silence l'un des effets potentiels de ce cadre institutionnel et de leur autonomie : l'existence d'éventuelles interdépendances entre collectivités. Or, nous avons vu que deux familles de modèles - concurrence fiscale et concurrence politique par comparaison - aboutissent à une conclusion commune : l'existence d'interactions fiscales entre des collectivités publiques de même rang. Mes travaux appliqués s'inscrivent donc dans l'un des courants les plus dynamiques de la littérature récente qui s'attache à vérifier la validité empirique d'une telle prédiction théorique. Dans tous ces travaux, la nature spatiale de la question posée m'a donc conduite à mobiliser les outils de l'économétrie spatiale. En effet, puisqu'à l'équilibre, le taux d'imposition d'une collectivité publique dépend des choix fiscaux des autres collectivités, nous testons une spécification avec autorégression spatiale dans laquelle la variable expliquée dépend en chaque point des valeurs prises en d'autres points de l'espace (Anselin, 1988 ; Jayet, 2001).

Dans cette perspective et en collaboration avec Matthieu Leprince et Emmanuelle Reulier de l'Université de Rennes 1, j'ai testé l'existence d'interactions fiscales entre les départements français de métropole en ce qui concerne les quatre taxes directes locales. L'originalité des travaux qui ont suivi répond à la nécessaire prise en compte du fonctionnement des collectivités publiques dans leur ensemble. La question des interactions spatiales entre départements est donc examinée conjointement à celle des interactions fiscales verticales entre l'échelon département et les échelons communal et régional.

Toujours dans le cas départemental, je me suis également intéressée aux effets des variables politiques sur les choix fiscaux de taxe professionnelle. Ce travail mené avec Eric Dubois de l'Université de Paris 1 et Matthieu Leprince est motivé par la volonté d'approfondir les déterminants potentiels des choix fiscaux locaux. Plus particulièrement, l'impact significatif de certaines variables politiques, notamment l'effet de la concurrence au sein du marché politique local sur les choix fiscaux, permet de trancher entre deux hypothèses de comportement des élus locaux. En effet, face à une faible concurrence politique, des décideurs publics partisans tendent à mener leur politique préférée tandis que des élus opportunistes cherchent systématiquement à voter des taux élevés pour améliorer leurs rentes (Persson et Tabellini, 2000).

Si le niveau départemental est intéressant, car il est entre autres très peu exploré dans la littérature empirique existante, je me suis également penchée sur l'analyse de l'échelon communal et intercommunal où les interactions fiscales sont susceptibles d'être avivées par la plus grande sensibilité, effective et/ou seulement ressentie par les élus, des investisseurs à la fiscalité dans leur processus de micro-localisation. D'autre part, les électeurs peuvent comparer plus facilement les choix fiscaux ainsi que les dépenses publiques de leurs communes à ceux des localités voisines. Dans cette perspective, l'objet de mes travaux est d'expliquer les choix fiscaux des agglomérations françaises et plus particulièrement le rôle des interactions fiscales horizontales et verticales dans leur choix du taux de taxe professionnelle unique. J'ai donc construit puis testé un modèle de choix fiscal local qui tient compte à la fois des choix fiscaux des agglomérations concurrentes et de ceux des départements et des régions auxquelles elles appartiennent.

En parallèle, la question empirique de la mesure et des déterminants de l'intensité de ces interactions a également retenu mon attention. J'ai tout d'abord testé l'hypothèse que la concurrence fiscale était plus intense entre les communes appartenant au milieu urbain plutôt qu'entre celles qui se situent dans l'espace rural. Enfin, une analyse plus fine permettant une

différenciation des comportements en fonction du gradient rural-urbain a été réalisée en collaboration avec Sylvie Charlot, chargée de recherche à l'INRA. Le cadre d'analyse retenu, celui de la nouvelle économie géographique permet de prendre en compte les effets des forces d'agglomération sur la localisation des activités et sur la taxation des facteurs de production.

Ce document s'organise de la manière qui suit. Dans une première section, je présenterai l'ensemble de mes recherches qui traite du rôle des interactions fiscales horizontales dans la détermination des choix fiscaux des collectivités publiques. Je mobiliserai ici plus particulièrement les apports de la littérature des finances publiques locales. Puis, la seconde section sera consacrée aux travaux qui intègrent les interactions de nature verticale pour expliquer les décisions de collectivités superposés. L'approche du fédéralisme financier est alors nécessaire pour appréhender de manière cohérente le fonctionnement d'ensemble des collectivités publiques emboîtées et superposées. Enfin, je conclurai en évoquant mes perspectives de recherches.

1. DU ROLE DES INTERACTIONS FISCALES HORIZONTALES DANS LA DETERMINATION DES CHOIX FISCAUX LOCAUX...

L'analyse des choix fiscaux des collectivités locales fait l'objet d'une vaste littérature depuis Tiebout (1956). Plusieurs travaux se sont notamment penchés sur l'impact de la fiscalité locale sur les choix de localisation des agents économiques (Guengant, 1992 ; Houdebine et Schneider, 1998 ; Feld, 2000 ; Feld et Kirchgässner, 2001, 2003). Cependant, depuis les années quatre-vingt, de nombreux articles tentent d'expliquer les disparités d'imposition entre collectivités par la concurrence qui s'établit entre des collectivités de même rang. Cette analyse des interactions fiscales dans un cadre horizontal a fait l'objet d'une vaste littérature, à la fois théorique et empirique. C'est dans ce cadre des finances publiques locales que s'inscrit une partie de mes travaux dont l'objet principal consiste à identifier le rôle des interactions dans l'explication des choix fiscaux des collectivités décentralisées.

1.1. Les modèles théoriques d'interactions fiscales entre collectivités publiques de même rang

Dans le cadre d'une collaboration avec Thierry Madiès et Yvon Rocaboy, je me suis interrogée sur les logiques théoriques des interactions fiscales entre collectivités infra-étatiques [6]³ et sur l'origine des inefficacités qu'elles impliquent [4]. Deux types de modèles permettent d'expliquer l'existence d'interactions fiscales stratégiques : les modèles de concurrence fiscale basés sur la mobilité des bases fiscales (1.1.1.) et les modèles de concurrence par comparaison (1.1.3.) basés sur des asymétries informationnelles entre électeurs et élus. Les deux extensions de ces modèles que j'ai menées seront successivement présentées. La première consiste à analyser le lien qui existe entre la mobilité du capital et l'intensité de la concurrence fiscale (1.1.2.). La seconde est fondée sur une hypothèse alternative concernant le comportement des décideurs publics (1.1.4.).

1.1.1. Les interactions fiscales horizontales fondées sur la mobilité des bases

Le cadre d'analyse des interactions fondées sur la mobilité des bases est celui des modèles de concurrence fiscale initiés entre autres par Zodrow et Mieszkowski (1986) et Wilson (1986). L'approche théorique traditionnelle des problèmes de concurrence fiscale est consacrée aux

³ Les chiffres entre crochets renvoient à la liste de mes publications figurant à la fin de ce document. Les papiers joints dans le dossier sont signalés par un astérisque.

stratégies d'attraction des entreprises adoptées par des collectivités locales de même rang (ou des Etats)⁴ sans se préoccuper des choix de localisation résidentielle. Les décideurs publics sont supposés bienveillants à l'égard de leurs concitoyens dans la mesure où leur objectif est de maximiser le bien-être local, en particulier en fournissant un certain niveau de bien public financé par un impôt sur le capital. Les entreprises, ou plus précisément, les investisseurs privés, sont très fortement mobiles à l'intérieur d'un espace économique unifié et leurs choix de localisation et de production dépendent essentiellement de la comparaison du rendement net d'impôt de leur investissement.

Au sein même de cette littérature, deux axes principaux peuvent être distingués selon le degré d'influence exercé par chacune des collectivités sur les autres (Binet, 1996). Les premiers modèles se placent dans un cadre d'analyse analogue à celui de la concurrence pure et parfaite (Hoyt, 1991) et étudient les effets d'une variation de l'impôt local sur les agents mobiles dans une seule localité. Dans un contexte où plusieurs collectivités sont en concurrence, l'analyse porte d'une part sur l'impact d'une stratégie de réduction du taux de taxation des entreprises sur l'offre des biens publics locaux dans la collectivité considérée et d'autre part sur l'efficacité du financement des dépenses publiques. Dans ce cas, les choix budgétaires locaux (en particulier une variation du taux d'impôt local) sont sans effet sur l'équilibre des collectivités voisines. Les entreprises, toutes identiques, revêtent la forme d'un capital infiniment divisible. Elles adoptent un rôle passif d'ajustement face aux décisions budgétaires des collectivités locales. Dans ce cadre de collectivités atomistiques, les modèles reposent sur une hypothèse essentielle : il n'existe pas d'interaction stratégique entre les collectivités locales. Son relâchement fait apparaître une autre conception de la concurrence fiscale.

En effet, les collectivités locales, en tant qu'unités de décisions actives, peuvent se livrer à une compétition fiscale afin d'attirer le facteur mobile capital. Le capital est supposé quitter la collectivité dont la fiscalité augmente pour rejoindre celle(s) où elle est relativement plus faible. Ce processus de délocalisation se poursuit jusqu'à ce que la rémunération nette du capital redevienne identique partout. Ainsi l'introduction d'une base fiscale mobile dans une économie décentralisée implique une rivalité entre les gouvernements et justifie l'adoption par ces derniers d'un comportement non-coopératif. L'étude des interactions entre un petit nombre de collectivités en concurrence a été modélisée à l'aide de la théorie des jeux non coopératifs par, entre autres Bucovetsky (1986), Mintz et Tulkens (1986), de Crombrughe et Tulkens (1990),

⁴ Dans cette littérature, on raisonne indifféremment à l'intérieur d'un pays en considérant des collectivités locales de même rang, soit au sein d'un espace économique unifié dans lequel les Etats se font concurrence.

Wildasin (1988, 1989, 1991). Dans le cadre des modèles de concurrence fiscale avec taxation directe⁵ du capital à la Wildasin (1988), chaque localité choisit son propre taux de taxe de manière stratégique en anticipant le taux d'imposition des autres communes. A l'équilibre de Nash fiscal, on obtient une fonction de meilleure réponse en taux qui donne la valeur du taux d'impôt d'une collectivité donnée en fonction des taux des autres collectivités⁶. C'est ce résultat théorique selon lequel les choix fiscaux d'une collectivité sont dépendants de ceux des autres collectivités qui fait l'objet de multiples vérifications empiriques. Nous y reviendrons plus loin (section 1.2).

L'inefficacité provient du fait que chaque collectivité perçoit la fuite de capital vers les autres collectivités, induite par une augmentation de son taux de taxation, comme un coût et ne tient pas compte de l'externalité fiscale qu'elle engendre ainsi pour les autres collectivités locales. En résumé, il y a une externalité fiscale négative pour la collectivité qui a vu sa pression fiscale augmenter et une externalité positive pour celles qui bénéficient du flux de capital. Dans ces conditions, les collectivités perçoivent un coût marginal des fonds publics plus élevé qu'il ne l'est en réalité pour l'économie dans son ensemble. La condition de Samuelson n'est pas vérifiée et la fourniture de biens publics est insuffisante. La plupart des modèles de concurrence fiscale ainsi que leurs extensions que nous présentons dans l'article [6] concluent à l'inefficacité de l'offre décentralisée de biens publics locaux en présence d'une base fiscale mobile.

1.1.2. Mobilité du capital et intensité de la concurrence fiscale

Les modèles standards de concurrence fiscale envisagent le plus souvent le cas d'un stock de capital parfaitement mobile entre les gouvernements concurrents et parfaitement immobile entre ces derniers et l'extérieur. Les questions de la mobilité imparfaite du capital et des possibilités de fuite vers l'extérieur n'y sont donc que très peu explorées. L'observation empirique suggère pourtant que la délocalisation du capital, ce dernier prenant la forme de firmes ou de machines, et que l'appréhension d'un nouveau contexte économique en termes de marchés du travail, de pratiques fiscales etc. comportent des coûts. Comme le montre Lee (1997) dans le cadre d'un modèle de concurrence fiscale à deux périodes, l'existence de ces coûts de transaction limite la mobilité du capital. Dans ce cadre, le capital supposé parfaitement mobile en première période avant installation devient imparfaitement mobile une fois installée dans une juridiction en

⁵ Les contributions de Mintz et Tulkens (1986) et de Crombrughe et Tulkens (1990) portent sur des taxes indirectes sur les biens.

⁶ Sous certaines conditions, Laussel et Le Breton (1998) montrent que ces fonctions de meilleure réponse sont continues et croissantes en taux.

seconde période. Sous certaines conditions, cette hypothèse peut conduire à inverser, en seconde période uniquement, le résultat courant d'offre insuffisante de biens publics.

Dans la lignée de ces travaux, et en collaboration avec Hubert Jayet, mon objectif a été d'étudier les effets de l'imparfaite mobilité du capital sur l'intensité de la concurrence fiscale [27]. Afin de mesurer la mobilité du capital, nous proposons une typologie des mobilités du capital selon la destination des flux. La mobilité « interne » du capital caractérise les flux de capitaux entre les collectivités appartenant à l'économie considérée. La mobilité « externe » du capital concerne quant à elle les flux de capitaux entre les collectivités et l'extérieur. Enfin, la mobilité globale est appréhendée comme la résultante des ces deux phénomènes.

Sur le plan technique, dans une extension d'un modèle statique à la Wildasin (1988), nous introduisons une fonction générale d'offre de capital où, dans chaque gouvernement, la quantité de capital investie est fonction des taux de rendement après impôts dans les différentes collectivités. Nous supposons que le capital réagit à une perte de rentabilité nette dans une collectivité par une délocalisation vers les autres collectivités, tout en acceptant (en raison de sa mobilité imparfaite) des différences de rendement entre collectivités. La formulation du modèle implique également qu'il peut aussi y avoir des fuites vers l'extérieur.

Nous montrons que plus la mobilité interne du capital est élevée, plus l'externalité fiscale est intense, tandis qu'un degré élevé de mobilité externe conduit à un effet opposé. Dans tous les cas, l'accroissement de la mobilité totale du capital conduit à des fuites plus importantes pour la collectivité qui augmente son taux d'imposition. Au total, une forte mobilité globale du capital conduit à un effet ambigu sur l'externalité fiscale et la concurrence fiscale car elle induit à la fois une intensification de la concurrence interne et un accroissement des pertes vers l'extérieur. D'autre part, plus le nombre de collectivités participant au jeu est élevé, plus les pertes en capital de la collectivité à l'origine de la hausse sont fortes, mais moins chaque collectivité bénéficie individuellement de ces pertes, d'où une diminution de l'externalité fiscale.

1.1.3. Les interactions fiscales horizontales fondées sur les asymétries d'information entre les électeurs et les élus

Outre les modèles de concurrence fiscale, une autre branche de la littérature justifie l'existence d'externalités fiscales horizontales. Cette branche, encore peu explorée, développe des modèles

de concurrence par comparaison appliqués à la compétition politique et cherche à expliquer l'existence possible d'interactions stratégiques en l'absence de mobilité des bases fiscales [6]. Dans les modèles de concurrence politique par comparaison développés, à la suite de Salmon (1987), notamment par Case (1993), Besley et Case (1995ab), Besley et Smart (2001), Wrede (2001), Bordignon, Cerniglia et Revelli (2003), Solé-Ollé (2003), Feld, Josselin et Rocaboy (2002), la source des externalités fiscales est liée à l'asymétrie d'information entre les électeurs et les élus.

Dans ces modèles, plusieurs collectivités appartenant à un même niveau de gouvernement coexistent. Chacune de ces collectivités comprend un élu et des électeurs, aucun d'eux ne pouvant adopter de comportements coopératifs. En début de mandat, l'élu d'une collectivité choisit un niveau de service public et un niveau de taux d'imposition. Ces modèles sont caractérisés par l'existence d'une asymétrie d'information en faveur des élus quant à l'évolution du coût de fourniture du service public.

Ce type d'asymétrie favorise le développement d'un comportement de « captage de rente » de la part de l'élu s'il est opportuniste. Cette expression, « captage de rente », qualifie d'une façon générale une gestion non efficace des ressources de la collectivité mais caractérise également le comportement prédateur d'un Léviathan. Emprunté à la philosophie politique, le concept du Léviathan⁷ est réapparu dans la littérature du « *Public Choice* », où il désigne un gouvernement dont l'objectif principal est de maximiser les rentes prélevées sur les recettes fiscales (Brennan et Buchanan, 1980 ; Mc Lure, 1986). Cependant, dans une économie décentralisée, les électeurs peuvent réduire cette asymétrie et par suite lutter contre le comportement prédateur des décideurs publics. En effet, sous l'hypothèse de coûts de fourniture corrélés, les électeurs d'une même collectivité peuvent comparer les choix fiscaux réalisés par leur collectivité à ceux réalisés dans les collectivités voisines, c'est-à-dire les collectivités prises pour référentiel.

Les modèles de concurrence par comparaison sont en effet basés sur l'idée que les politiques fiscales des collectivités voisines contiennent des informations sur les conditions économiques

⁷ Initialement, « *Léviathan* est une oeuvre majeure de l'Anglais Thomas Hobbes (1588-1679). Ecrit en 1651, ce texte a ouvert la voie à la philosophie politique moderne et nourrit la réflexion politique jusqu'à la Révolution française. L'état de nature qu'Hobbes décrit est un mode de vie impitoyable et insupportable. Les hommes, pour préserver leur vie et pour s'acheminer vers la paix, renoncent d'eux-mêmes à cet état de guerre et choisissent une autorité supérieure : le souverain. Celui-ci hérite de tout ce qui était propre aux individus dans l'état de nature pour en être le détenteur exclusif. Le Léviathan, cet anthropomorphisme utilisé par le philosophe, détient un pouvoir absolu et illimité en échange de la paix civile apportée aux individus. C'est une organisation politique artificielle parce qu'elle est le résultat d'un contrat passé entre les hommes. L'unité de ce " corps " politique est rendue possible par l'existence d'un représentant unique et non pas par les individus qui le composent. Son âme est l'autorité politique. Partisan de l'absolutisme, Hobbes fait du souverain un être raisonnable guidé dans son action par des considérations utilitaires, dont le devoir est de réussir. » *Extrait de Gallica, Bibliothèque numérique de la Bibliothèque Nationale de France.*

générales auxquelles sont soumises toutes les collectivités mais aussi et surtout, sur les caractéristiques et les préférences spécifiques à chaque collectivité. Les électeurs prennent donc en considération les différences de politiques observées pour évaluer la performance de leurs élus (Besley et Case, 1995ab). De fait, une stratégie fiscale plus favorable observée dans les collectivités voisines diminue la probabilité pour un élu d'être reconduit dans ses fonctions. L'élu fait donc face au dilemme suivant : augmenter sensiblement son niveau d'imposition par rapport au niveau de bien public fourni afin de capter une rente fiscale plus importante mais, simultanément, prendre le risque de voir diminuer ses chances de réélection.

Plusieurs conclusions théoriques émergent de l'existence de ces interdépendances de nature politique et des externalités fiscales induites. Tout d'abord, les élus pour éviter d'être stigmatisés auront tendance à s'imiter. Il s'agit d'une prédiction théorique de complémentarité des taux ou de mimétisme fiscal qui peut faire l'objet de test empirique (voir section 1.2.). Ensuite, ce mimétisme se traduira par des taux plus élevés que ceux nécessaires à financer le niveau de bien public souhaité par les électeurs. Enfin, lorsque le décideur public fait face à un nombre limité de mandats, les interactions fiscales disparaissent lorsqu'il ne peut être réélu.

1.1.4. Concurrence fiscale et élus Léviathans

Traditionnellement, la littérature du fédéralisme financier distingue deux cadres d'analyse selon l'hypothèse réalisée sur le comportement des décideurs publics. Les modèles standards de concurrence fiscale déjà exposés considèrent des gouvernements bienveillants dont l'objectif est de maximiser le bien-être des résidents tandis que la littérature du « *Public Choice* » suppose des décideurs Léviathans dont le seul objectif est de maximiser leurs rentes personnelles par appropriation des recettes fiscales. Dans cette littérature, les gouvernements fixent généralement des taux d'imposition trop élevés par rapport à l'optimum (Brennan et Buchanan, 1980 ; McLure, 1986). Dans ce cas, la concurrence fiscale permet de discipliner les décideurs publics et de diminuer leur pouvoir discrétionnaire (Brennan et Buchanan, 1980 ; Drèze, 1993 ; Giersch, 1993) selon le mécanisme suivant. Si les gouvernements financent une quantité insuffisante de biens publics mais fixent des taux trop élevés, les facteurs de production les plus mobiles quittent l'économie considérée. La diminution du revenu et de l'emploi qui en résulte conduit les citoyens à sanctionner leurs élus par l'élection d'autres partis ou candidats. Les décideurs sont donc contraints de diminuer les taux d'imposition et/ou les dépenses publiques afin d'être réélus. La

concurrence fiscale combinée à la sanction électorale permet dans ce cas de réduire les rentes et d'améliorer l'efficacité de la fourniture de biens publics.

Dans ce contexte, l'objectif des travaux de thèse d'Aurélie Cassette que je co-encadre avec Hubert Jayet est double. Il s'agit tout d'abord de contribuer au faible nombre de travaux permettant de réconcilier ces deux cadres d'analyse en faisant l'hypothèse plus vraisemblable que des gouvernements potentiellement Léviathans conservent un certain degré de bienveillance en raison de la contrainte électorale à laquelle eux ou leur parti sont soumis. D'autre part, il nous est apparu intéressant de poursuivre la réflexion théorique sur les effets de la concurrence fiscale sur l'efficacité de tels décideurs publics.

Parmi les travaux existants, Edwards et Keen (1996) proposent à partir du modèle de Zodrow et Mieszkowski (1986), un cadre d'analyse articulant les deux types possibles de gouvernements à l'aide de fonctions objectifs qui combinent non seulement le montant de dépenses discrétionnaires qu'ils peuvent s'octroyer, mais aussi l'utilité d'un citoyen représentatif. A l'équilibre non-coopératif, la fourniture de biens publics et le taux d'imposition fixé sur le capital sont sous-optimaux de sorte que, sous certaines conditions, une coordination fiscale c'est-à-dire une augmentation multilatérale des taux d'imposition, permettrait d'améliorer à la fois l'utilité des résidents et les rentes des décideurs publics.

Nous proposons un modèle [28] où des gouvernements potentiellement Léviathans se heurtent à une contrainte de réélection et à l'existence d'une concurrence fiscale sur une base mobile constituée de capital. Les élus sont donc obligés de conserver un certain degré de bienveillance puisque leur réélection dépend de l'utilité des résidents. L'originalité de notre contribution est de deux ordres.

Tout d'abord, nous supposons que les élus ont à leur disposition deux types d'impôts locaux : un impôt sur le capital et un impôt forfaitaire sur les ménages. La question est de savoir comment ils vont utiliser ces deux instruments et s'ils vont chercher à prélever leurs rentes sur les recettes fiscales issues de la taxation du capital ou sur celles issues de l'imposition des ménages. Or, ils ne peuvent pas fixer un taux de prélèvement trop élevé sur le capital par crainte de sa délocalisation mais ils ne peuvent pas non plus reporter la totalité de la charge fiscale sur les ménages sous peine de ne pas être réélus.

D'autre part, à la différence des modèles de compétition politique par comparaison, les conséquences électorales des choix fiscaux sont considérées ici sans qu'il soit nécessaire d'explicitier le processus de vote⁸. L'existence implicite d'un système électoral et la sanction politique pouvant en découler contraint le gouvernement Léviathan dans sa recherche de rentes. Comme nous supposons qu'il n'existe pas de limite sur le nombre de mandats successifs pour un élu, le Léviathan subit à chaque période la contrainte de réélection ce qui l'empêche de fixer une rente maximale à une période quelconque et restreint toujours son comportement de prédation.

Nous montrons que dans ce cadre, contrairement aux modèles d'Edwards et Keen (1996), les élus offrent toujours de manière efficace les biens publics que la concurrence fiscale soit effective ou non et cela en l'absence de contrainte sur l'impôt forfaitaire. En effet, si les décideurs sont contraints dans leur utilisation de l'imposition sur les ménages, comme c'est le cas dans les modèles traditionnels de concurrence fiscale où seul le capital est imposé, ils ont alors recours à une taxation positive du capital. D'autre part, nous retrouvons un résultat déjà obtenu par de Pater et Myers (1994) : le niveau du taux d'imposition sur le capital dépend de la répartition de ses droits de propriété. Quand la totalité du capital est la propriété des habitants des collectivités concurrentes, le Léviathan est conduit à fixer un taux d'imposition nul sur le capital. Mais, en présence de propriétaires extérieurs, il pratiquera un taux positif sachant que l'exportation fiscale lui permet d'accroître ses recettes fiscales (et donc ses rentes) et de faire supporter la baisse du rendement net par des non résidents.

1.2. Les tests économétriques de l'hypothèse d'interactions fiscales horizontales

Dans la section 1.1., nous avons exposé les deux théories qui justifient l'hypothèse d'existence d'interactions fiscales entre collectivités locales : les modèles de concurrence fiscale et les modèles de concurrence par comparaison. Malgré leurs spécificités, ces deux familles de modèles aboutissent à une conclusion commune : l'existence d'interactions fiscales entre collectivités locales de même rang. Pour cette raison, l'un des courants les plus dynamiques de la littérature récente s'est attaché à vérifier la validité empirique d'une telle prédiction théorique. Les faits stylisés sont désormais très nombreux sur le continent nord-américain (Ladd, 1992 ; Case, 1993 ; Case, Rosen et Hines, 1993 ; Anderson et Wassmer, 1995 ; Besley et Case, 1995ab ; Brueckner, 1996 ; Figlio, Kolpin et Reid, 1999 ; Smith, 1997 ; Saavedra, 2000 ; Brett et Pinske, 2000 ; Brueckner et Saavedra, 2001) et conduisent à valider l'hypothèse d'interdépendance spatiale entre

⁸ Toutefois, dans une version ultérieure, nous projetons de mieux expliciter le fonctionnement du système électoral.

collectivités locales. Les travaux réalisés en Europe (hors France) vérifient également l'hypothèse d'interactions fiscales horizontales, notamment Heyndels et Vuchelen (1998) et Richard, Tulkens et Verdonck (2002) en Belgique, Buettner (2001) en Allemagne, Revelli (2001, 2002) en Angleterre, Solé-Ollé (2003) en Espagne, de Bordignon, Cerniglia et Revelli (2003) en Italie, et enfin Feld et Reulier (2002) en Suisse).

En France, l'analyse empirique des interdépendances spatiales horizontales entre collectivités locales a fait l'objet de deux investigations qui concluent de manière identique : l'hypothèse d'interactions stratégiques n'est rejetée ni à l'échelon communal [10], ni à l'échelon régional par Feld, Josselin et Rocaboy (2002). Les travaux appliqués qui suivent se situent dans ce champ de recherche.

1.2.1. Choix d'imposition et interactions spatiales entre les départements français

Dans le cadre d'une collaboration avec Matthieu Leprince et Emmanuelle Reulier, j'ai testé l'existence d'interactions fiscales entre les départements français de métropole en ce qui concerne les quatre taxes directes locales [5]. Notre ambition est de combler ainsi une lacune puisque les deux tests recensés plus haut portent sur les deux échelons « extrêmes », les communes et les régions, du secteur public local français. L'originalité de notre article tient donc à l'utilisation de données relatives à un rang de collectivités (les départements) jusqu'alors ignoré. L'article se veut par conséquent une contribution à l'avancée de la connaissance empirique des comportements fiscaux des collectivités locales, d'une part à l'aide des méthodes de l'économétrie spatiale, d'autre part en apportant de nouveaux faits stylisés dans le contexte institutionnel français, peu étudié dans la littérature internationale.

L'analyse de l'hypothèse de mimétisme fiscal à l'échelon départemental en France présente un double intérêt. Le premier découle du fait que les départements constituent un échelon très ancien du secteur public local, contrairement aux régions. De ce fait, au plan institutionnel, les présidents de conseils généraux forment un « club » très organisé, l'association des départements de France (ADF). Outre son rôle actif de lobby, l'ADF fournit des annuaires statistiques et des études aux élus qui peuvent ainsi comparer les moyens comme les modalités d'action choisis par les autres départements. Notre hypothèse de travail est que l'existence d'une telle organisation d'élus départementaux peut être l'un des vecteurs d'adoption de stratégies fiscales interdépendantes par les départements, ce que nous cherchons à vérifier empiriquement.

Le second intérêt d'une analyse du mimétisme fiscal à l'échelon départemental est lié à l'évolution récente du secteur public local. D'une part, les départements sont caractérisés par une relative stabilité spatiale et temporelle de leurs domaines de compétences, fixés par les lois de décentralisation du début des années quatre vingt. Ils se distinguent donc des communes dont le champ de compétences et le comportement fiscal dépendent étroitement du degré d'implication de la commune dans un éventuel établissement public de coopération intercommunale (Leprince et Guengant, 2002). Ainsi, à l'échelon communal, pour un même taux d'impôt, des niveaux différents de service public peuvent être le résultat d'une répartition verticale des compétences variable dans l'espace et/ou d'une différence de performance des élus communaux, sans que le contribuable communal puisse trancher facilement entre les deux hypothèses. D'autre part, les départements bénéficient de compétences d'intervention bien identifiées : l'aide sociale, la voirie, l'éducation secondaire avec les collèges, et le développement économique. Au total, pour ces deux raisons, il est sans doute plus facile pour un contribuable départemental que pour un contribuable communal de comparer la performance des élus ou d'établir une stratégie de délocalisation fondée sur la connaissance du rapport avantages-coûts de l'action publique locale. Or, c'est l'existence de tels comportements de la part des contribuables qui est retenue comme l'une des explications clés des interactions fiscales entre collectivités de rang identique. Au final, tant les modalités politiques de fonctionnement des élus départementaux que les caractéristiques institutionnelles des départements renforcent la présomption en faveur de comportements mimétiques entre départements. Pour ces deux raisons, nous avons retenu l'échelon départemental pour tester l'hypothèse d'interactions fiscales au sein du secteur public local en France.

Nous montrons dans ces recherches que l'hypothèse d'interactions fiscales entre les départements français ne peut être rejetée pour trois des quatre impôts locaux (la taxe professionnelle, les taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti). Un tel fait stylisé indique que les élus départementaux tiennent compte des choix des départements concurrents pour les seuls impôts pesant sur les activités économiques, mais restent indépendants les uns des autres pour la taxe d'habitation, qui pèse seulement sur les ménages. Nous montrons que ces résultats sont cohérents avec une mobilité géographique et une capacité à comparer entre eux les décideurs publics qui sont probablement plus grandes de la part des entreprises que des ménages. De plus, ces résultats permettent de ne pas invalider l'hypothèse théorique de complémentarité des taux des impôts pesant sur les activités économiques entre départements concurrents, conformément

aux résultats précédemment obtenus par Laussel et Le Breton (1998). Globalement, notre article centré sur l'échelon départemental vient donc compléter les résultats obtenus en France au niveau communal [10] et au niveau régional (Feld, Josselin et Rocaboy, 2002), et dans chaque cas favorable à l'hypothèse d'interactions stratégiques. Par conséquent, dans le cas français, il semble nécessaire de ne pas seulement tenir compte des caractéristiques intrinsèques à chaque collectivité pour analyser les déterminants de ses choix fiscaux, mais également d'intégrer aux modèles théoriques comme aux modèles empiriques les interactions spatiales entre collectivités.

Deux prolongements ont été apportés à ce travail : le premier consiste à introduire l'impact des décisions fiscales prises par les autres niveaux de collectivités locales, c'est-à-dire la commune et la région, sur les choix fiscaux départementaux [7]. Dans la mesure où les interactions verticales sont considérées, nous présentons les résultats de ces recherches plus loin (section 2.2.1). L'autre extension tient à l'introduction de variables politiques comme déterminants potentiels des choix fiscaux locaux [2]. En effet, une perspective de recherches recommandée par Besley et Case (1995ab), et reprise notamment par Solé-Ollé (2003, 2005), Bordignon, Cerniglia et Revelli (2003) s'affirme depuis quelques années : l'introduction de variables politiques dans les modèles de choix locaux pour approfondir la connaissance des comportements des collectivités locales mais aussi pour tenter de détecter laquelle des deux sources - concurrence fiscale ou concurrence politique par comparaison - est effectivement à l'origine de l'interaction spatiale. En effet, sur le plan empirique, la spécification économétrique utilisée ne nous permet pas de trancher entre les deux (Brueckner, 2003). C'est dans une telle perspective, largement inexplorée dans le cas français, que je place les travaux menés en collaboration avec Eric Dubois de l'Université de Paris 1 et Matthieu Leprince et qui sont présentés ci-dessous.

1.2.2. Les déterminants politiques des choix fiscaux des départements français

Notre objectif consiste à analyser plus finement la dimension politique des choix fiscaux des collectivités locales en testant l'existence d'un effet direct de certains déterminants politiques sur le niveau des variables budgétaires locales, tout en contrôlant les interactions stratégiques [2]. En effet, quand l'hypothèse d'une concurrence politique parfaite est levée, la littérature propose deux modèles concurrents qui ont été récemment confrontés aux comportements observés des collectivités locales (Rogers et Rogers, 2000 ; Besley et Case, 2003 ; Solé-Ollé, 2005) : d'une part, le modèle de comportement opportuniste, dans lequel les élus tirent des avantages du fait d'être au pouvoir et cherchent à être réélus (Nordhaus, 1975 ; Rogoff et Sibert, 1988 ; Besley et Case,

1995ab) ; d'autre part, le modèle de comportement partisan, dans lequel les élus maximisent le bien-être de leurs seuls électeurs ou partisans et mènent une politique motivée par des objectifs idéologiques (Hibbs, 1977 ; Alesina, 1987). Ces modèles concurrents fournissent deux prédictions opposées quant aux effets de la concurrence politique sur les budgets publics. Les modèles d'élus opportunistes suggèrent que plus la concurrence politique est forte, plus les budgets sont élevés, et cela quelle que soit l'appartenance partisane de l'élu. Au contraire, les modèles d'élus partisans prédisent qu'une concurrence politique forte contraint différemment les élus dans la mise en œuvre de leurs programmes partisans, et donc que l'effet de la concurrence sur les budgets publics doit être différent selon l'appartenance partisane des élus.

L'originalité de notre démarche consiste donc à analyser les liens entre les comportements fiscaux des départements et les caractéristiques politiques de ces derniers, notamment des éléments relatifs au président du Conseil général et à sa majorité. Pour cela, nous estimons pour les trois principales taxes directes locales un modèle statique de choix fiscal qui permet l'analyse simultanée en France, de deux facteurs explicatifs potentiels des disparités de taux d'impôt. D'une part, les départements choisiraient leurs taux d'impôt en prenant en compte les choix des départements géographiquement voisins (comme le montrent les travaux exposés précédemment [5]). D'autre part, conformément aux prédictions des modèles d'élus opportunistes ou d'élus partisans, certains déterminants politiques, notamment le degré de concurrence sur le marché politique local, contribueraient également à expliquer les disparités fiscales observées.

Les résultats des estimations économétriques suggèrent de retenir principalement deux enseignements. Tout d'abord, les variables décrivant le marché politique départemental ainsi que le comportement de mimétisme fiscal influencent uniquement les disparités de taux de taxe professionnelle. Ensuite, second enseignement, les exécutifs départementaux réduisent leur taux de taxe professionnelle quand leur marge en sièges au sein de l'assemblée locale augmente, la réduction étant toutefois plus faible dans le cas où la majorité locale est « de gauche » plutôt que « de droite ». Nous rejetons donc l'hypothèse d'un comportement opportuniste d'élus locaux cherchant mettre à profit une faible concurrence politique pour voter des taux élevés de taxe professionnelle. Au contraire, ce second résultat suggère que les élus adoptent des comportements partisans visant à mener leurs politiques préférées quand leur majorité en sièges augmente.

Toutefois, l'introduction de variables politiques dans la partie explicative de notre équation fiscale ne nous a pas permis de détecter laquelle des deux sources d'interaction est à l'œuvre dans le

contexte français. La réponse à cette question nécessite un approfondissement de l'analyse. Par exemple, la littérature récente recommande de tester l'effet d'un nombre limité de mandats sur le comportements des élus locaux⁹, ce qui n'est pas possible dans le cas français ou de tester l'effet retour des choix fiscaux sur la probabilité de réélection, ce qui nécessite la construction d'un panel de données fiscales et électorales. Cette dernière proposition fait partie de mes perspectives de recherches.

1.2.3. L'intensité des interactions fiscales entre communes : le rôle du gradient urbain-rural

Si les travaux précédents s'intéressent à l'existence d'interactions fiscales entre collectivités, ils ne s'interrogent pas sur les déterminants de l'intensité de ces interactions. Notre hypothèse est que le caractère urbain ou rural des communes considérées a des effets particuliers sur leurs comportements fiscaux et sur l'intensité de la concurrence fiscale. Comme le suggèrent mes travaux théoriques menés avec Hubert Jayet [27] dont les résultats sont présentés en section 1.1.2., il est permis de penser que les facteurs favorisant la mobilité interne du capital ou facilitant le caractère stratégique des comportements conduisent à une intensification des interactions. Or, sur ce point, une zone urbaine se caractérise à la fois par un nombre relativement élevé de communes en interaction où la mobilité interne du capital est a priori plus élevée qu'en milieu rural et, en tant que zone de création et d'accueil d'activités, par une ouverture sur l'extérieur plus forte qu'en milieu rural.

Il m'a donc paru intéressant de tester l'existence et de mesurer l'ampleur des interactions fiscales horizontales entre les communes françaises en fonction du gradient urbain-rural [14]. Avec Aurélie Cassette, nous avons donc étudié les choix fiscaux relatifs au principal impôt pesant sur les entreprises, la taxe professionnelle, tout en prenant en compte les spécificités relatives aux dernières lois sur l'intercommunalité. La loi sur la coopération intercommunale de 1999 a en effet profondément réformé la fiscalité intercommunale dans le but soit de gérer en commun des équipements et profiter des économies d'échelle, soit d'élaborer des projets de développement économique et d'urbanisme à une échelle plus pertinente que l'espace communal. Deux régimes fiscaux peuvent être choisis par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la fiscalité additionnelle ou la taxe professionnelle unique. Dans le premier cas, le groupement intercommunal vote un taux qui s'additionne au taux communal fixé librement par chaque commune pour les quatre taxes directes locales. La part intercommunale de la fiscalité est

⁹ Dans ce cas, il n'y a plus d'interactions stratégiques dans les décisions fiscales des décideurs publics qui ne peuvent être réélus (cf. Bordignon, Cerniglia et Revelli (2003) dans le cas des municipalités italiennes).

la même pour toutes les communes. Dans le second, le groupement vote à la place des communes membres un taux de taxe professionnelle unique. Le test des interactions fiscales entre communes n'a donc pas d'objet dans ce dernier cas¹⁰.

Nous avons donc sélectionné douze groupements de communes à fiscalité additionnelle puis nous avons testé pour chacun de ces groupements un modèle de choix fiscal communal à l'aide des techniques d'économétrie spatiale sur l'année 2002. Nous estimons donc la pente de la fonction de meilleure réponse en taux qui relie le taux de taxe professionnelle d'une commune à celui des communes appartenant au même groupement. Pour tenir compte de l'hétérogénéité des communes, liée en particulier à leur position spatiale, nous utilisons la classification ZAU-ER (zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural) réalisée par l'INSEE et l'INRA. Enfin, nous comparons le degré des interactions fiscales donné par l'estimation de la pente de la fonction de meilleure réponse des communes à l'intérieur de chaque groupement en fonction de son statut dans le gradient urbain-rural. Dans ces recherches, nous testons donc l'hypothèse que les interactions fiscales horizontales dues à la mobilité des bases imposables sont moins intenses en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'analyse de l'intensité des interactions entre choix fiscaux communaux concernant la taxe professionnelle nous semble intéressante pour au moins deux raisons. Tout d'abord, notre étude permet de mieux comprendre les déterminants des choix fiscaux communaux et fournit une vision plus précise des effets de la mobilité potentielle des bases fiscales sur les choix fiscaux. Même si la fiscalité locale n'apparaît pas comme un facteur décisif dans les choix de localisation des entreprises (Jayet, Bénart et Rajaonarison, 1999), il semble qu'elle soit dans la « tête des élus » (Guengant, 1992) et que ceux-ci choisissent leur taux d'imposition de façon à conserver une certaine attractivité vis-à-vis des localités voisines. En second lieu, il s'agit de la première étude qui, à notre connaissance permet de différencier les comportements fiscaux en fonction du statut de la commune dans l'espace français. Jusqu'alors, les travaux appliqués réalisés au niveau communal ([10] ; Leprince et Guengant, 2002 ; Guengant et Leprince, 2005) ne prenaient pas en compte le fait que les logiques des stratégies fiscales sont différentes selon que les élus gèrent une commune appartenant à un espace à dominante urbaine, donc une zone privilégiée de création et d'accueil d'activités tertiaires ou une commune appartenant à un espace rural où des activités fortement consommatrices d'espaces comme les industries manufacturières se sont développées notamment dans les espaces ruraux périurbains (Schmitt, 2000 ; Aubert et Blanc, 2002).

¹⁰ Le test est en revanche pertinent entre les agglomérations. Nous le verrons plus loin.

D'après les résultats des estimations, il apparaît que les interactions fiscales ne sont significatives que dans les EPCI dont les communes se situent majoritairement dans l'espace urbain. En revanche, les communes situés dans l'espace à dominante rurale ne semblent pas se préoccuper des choix fiscaux des localités voisines en ce qui concerne la taxe professionnelle.

Cette première analyse d'une différenciation des choix fiscaux selon le gradient urbain-rural comporte au moins trois limites. Tout d'abord, si l'existence d'interactions fiscales communales n'est pas vérifiée en milieu rural en ce qui concerne la taxe professionnelle, rien ne permet de conclure qu'il en est de même pour les trois autres impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier bâti). D'autre part, la seule distinction entre communes appartenant majoritairement à l'espace à dominante urbaine et celles appartenant à l'espace rural est imprécise et mérite un approfondissement. Enfin, ces travaux présentent l'inconvénient majeur d'ignorer totalement les effets potentiels des décisions fiscales des départements et des régions sur les taux communaux. J'ai donc tenté de dépasser certaines de ces limites dans le cadre de recherches complémentaires présentées en section 2.2.

Les interactions stratégiques décrites dans cette première section, résultant soit de la mobilité des bases fiscales, soit de comportements politiques, s'exercent entre mêmes échelons de collectivités. A l'instar de la littérature internationale, mes travaux menés dans le contexte français tendent à confirmer l'existence d'interactions stratégiques entre collectivités locales appartenant à un même échelon administratif, au niveau départemental mais aussi communal. Il est également permis de penser que les décisions d'autres niveaux de gouvernements entrent en jeu pour expliquer les choix fiscaux des collectivités décentralisées ouvrant ainsi la possibilité de l'existence d'interactions stratégiques verticales. C'est dans cette perspective que se situe une autre partie de ma recherche.

2. ... A LA PRISE EN COMPTE DES INTERACTIONS FISCALES VERTICALES POUR EXPLIQUER LES CHOIX FISCAUX DES COLLECTIVITES SUPERPOSEES

La littérature des finances publiques locales présente l'inconvénient majeur d'ignorer les interactions fiscales verticales entre des collectivités qui appartiennent à des échelons administratifs différents (Dahlby, 1996). L'analyse de ces interactions verticales au sein de la littérature du fédéralisme financier qui considère une hiérarchie de collectivités publiques emboîtées, a fait l'objet de peu de contributions par rapport aux interactions stratégiques horizontales. Dans ce cadre, mes travaux ont pour objet d'identifier les logiques théoriques des interactions fiscales verticales [6] et les inefficacités qu'elles impliquent [4] (section 2.1.), puis de tester la pertinence empirique de ces interactions tout en contrôlant les effets horizontaux (section 2.2.).

2.1. Les modèles théoriques d'interactions fiscales entre collectivités superposées

Un effet externe vertical survient lorsque le choix fiscal d'un échelon de gouvernement influe sur le budget d'un autre échelon de gouvernement (Boadway et Vigneault, 1996). Tel est le cas quand les impôts prélevés par un échelon de gouvernement donnent droit à un crédit ou à une déduction fiscale pour un autre échelon de gouvernement ou lorsque deux ou plusieurs échelons de gouvernement accordent des exonérations fiscales ou enfin quand plusieurs échelons de collectivités publiques taxent une même base imposable, idée que l'on retrouve sous le vocable « *concurrent taxation* » ou « *tax base sharing* » dans la littérature nord-américaine. Si les deux premiers points font l'objet d'une littérature déjà ancienne, ce n'est que très récemment que la théorie du fédéralisme financier s'est intéressée à la question des externalités verticales résultant de l'exercice du pouvoir fiscal sur une même base par plusieurs échelons de gouvernements. On parle alors de superposition fiscale (2.1.1.). Nous verrons ensuite que certains modèles, plus complets, se sont attachés à étudier les deux types d'interactions horizontales et verticales (2.1.2.) dans un même cadre d'analyse.

2.1.1. La superposition fiscale

La superposition fiscale (autrement dit l'empilement de taux de prélèvement sur une même base imposable) concerne la plupart des pays, que ceux-ci soient centralisés ou décentralisés¹¹. En outre, la possibilité de recourir à des impôts superposés était déjà clairement posée il y a plus de deux siècles par les auteurs des *Federalist Papers* qui voyaient là un moyen pour l'Etat fédéral de gagner en autonomie fiscale par rapport aux Etats fédérés : « *It is indeed possible that a tax might be laid on a particular article by a State which might render it inexpedient that ... a further tax ... be laid on the same article by the union* » (Hamilton, Madison et Jay, 1982). On retrouve encore cette question chez Musgrave (1983) mais dans une perspective essentiellement administrative dans le sens où ce dernier s'intéresse à l'opportunité de confier la collecte des impôts provenant de la taxation d'une même base imposable à une seule agence de recouvrement. Le choix résulte alors d'un arbitrage entre les économies d'échelle que permettrait une telle solution et le risque d'aléa moral qu'elle occasionnerait si l'agence en question favorisait un échelon de gouvernement au détriment de l'autre¹².

Ce sont finalement les articles de Flowers (1988) et Johnson (1988) qui ont remis à l'ordre du jour la question de la superposition fiscale. Les travaux de Keen (1995, 1998), Wrede (1996), Flochel et Madiès (2002), Keen et Kotsogiannis (1996, 2002) et Madiès et Ventelou (2005) sont représentatifs de cette nouvelle approche. L'imposition conjointe d'une même base imposable par plusieurs échelons de gouvernement, que ce soit un impôt sur le revenu (Boadway et Keen, 1996), sur la consommation (Keen, 1998) ou sur un facteur mobile comme le capital (Keen et Kotsogiannis, 2002 ; Flochel et Madiès, 2002) a pour conséquence que si l'assiette fiscale est sensible aux taux d'imposition, une augmentation de taux par un échelon de gouvernement peut réduire les recettes perçues par l'autre. Ainsi, une partie du coût de perception des recettes fiscales à un échelon est transférée à l'autre échelon. Ce type d'externalité est davantage susceptible d'être observé à l'échelon local quand les collectivités infra-étatiques se considèrent comme des intervenants mineurs par rapport au gouvernement fédéral ou central (celui-ci jouant le rôle de leader de Stackelberg). En effet, les collectivités infra-étatiques sont moins susceptibles de tenir compte des

¹¹ La superposition fiscale est très fortement présente en France où les communes, les départements, les régions et, dans certains cas, les groupements de communes se partagent les quatre taxes directes locales (taxe professionnelle, taxe d'habitation et taxes foncières) dont le produit fiscal représente plus des deux-tiers des ressources fiscales totales des collectivités locales. Il l'est aussi aux Etats-Unis et au Canada où 70 % (44 % aux USA) des recettes fiscales des provinces canadiennes (Etats américains) proviennent d'une fiscalité prélevée sur une base commune avec le gouvernement de rang supérieur.

¹² On peut citer le cas de la Russie où ce sont des fonctionnaires locaux qui collectent aussi la part des impôts allant à l'échelon fédéral (cf. Tanzi, 1995).

effets de leurs décisions sur le budget national ou fédéral. A l'inverse, le gouvernement national (ou fédéral) a la possibilité de réduire les coûts externes provenant des collectivités parce qu'il est susceptible de tenir compte de la façon dont ces dernières réagissent à ses choix.

Raisonnons dans un cas simple où deux gouvernements, appartenant chacun à un échelon administratif différent et ayant comme objectif de maximiser leur surplus fiscal, taxent une même base imposable. Le taux global de prélèvement supporté par l'assiette imposable (supposée mobile) excède alors à l'équilibre le taux d'impôt que prélèverait un seul échelon de gouvernement qui taxerait la même base imposable. Dans ces conditions, « l'équilibre de Nash fiscal vertical » se situe sur la partie décroissante de la courbe de Laffer : les recettes fiscales totales sont plus faibles qu'à l'optimum de la courbe de Laffer (Flowers, 1988). Le fait que les gouvernements soient bienveillants ou Léviathans ne change pas qualitativement les résultats car les externalités fiscales verticales en jeu sont les mêmes : si aucun des deux niveaux de gouvernement ne prend en compte les pertes de recettes fiscales qu'une augmentation de son taux de prélèvement provoque chez l'autre, alors les deux sous-estiment le coût marginal social du prélèvement fiscal par rapport à la situation où la base imposable n'est taxée que par un seul gouvernement (Keen, 1995). Si l'on suppose de façon alternative qu'un échelon de gouvernement (dans les faits l'échelon central ou fédéral) se trouve en position de leader de Stackelberg, le taux de prélèvement global supporté par le capital est à l'équilibre supérieur à celui supporté dans le cas où les deux niveaux de gouvernements jouent en Nash mais l'assiette fiscale (supposée mobile) est évidemment plus faible ainsi que les recettes fiscales totales. Le taux d'impôt choisi par le gouvernement central quand il est leader de Stackelberg est supérieur à celui qu'il aurait choisi à l'équilibre de Cournot-Nash et son niveau de recettes fiscales est lui aussi plus élevé. Cela se fait bien évidemment au détriment de l'échelon local dont la situation se détériore par rapport à l'équilibre de Cournot-Nash.

2.1.2. Interactions fiscales horizontales et verticales

Les relations d'interdépendance entre collectivités publiques sont à la fois horizontales et verticales (Keen et Kotsogiannis, 1996 ; Wrede, 1996 ; Keen, 1998). Le débat entre concurrence et coopération fiscales dépend donc de la comparaison des effets respectifs des externalités fiscales horizontales et verticales sur le coût marginal des fonds publics. Les premières, dont on montre qu'elles sont d'autant plus importantes et donc sujettes à distorsion que le nombre de collectivités locales en concurrence est élevé (Wildasin, 1988 ; Hoyt 1991), vont dans le sens d'une baisse des taux de prélèvement locaux en augmentant le coût marginal des fonds publics. Les secondes vont

plutôt dans le sens d'un accroissement du taux global supporté par l'assiette taxable car la superposition des prélèvements conduit à ce que l'augmentation du taux d'impôt d'un échelon administratif ampute les recettes fiscales d'un autre échelon. La littérature théorique sur les externalités fiscales verticales permet d'obtenir un certain nombre de résultats en reprenant le cadre théorique retenu par Zodrow et Mieszkowsky (1986) ou Wildasin (1988). Le modèle standard de ces auteurs doit cependant être amendé de deux façons : on doit bien entendu ajouter un gouvernement de niveau supérieur qui taxe la même base imposable que l'échelon local (l'échelon supérieur peut aussi offrir un même bien collectif à l'ensemble de la population financé par la taxation du capital) et rendre endogène l'offre globale de capital, qui était jusque là fixe, car sans cela, la politique fiscale du gouvernement central ou fédéral ne serait pas contrainte et les impôts qu'il lèverait seraient réductibles sur le plan de l'incidence fiscale à une taxation forfaitaire.¹³

On montre alors (Keen et Kotsogiannis, 1996 ; Flochel et Madiès, 2002) qu'un accroissement de la concurrence fiscale au niveau décentralisé accroît strictement les recettes fiscales consolidées prélevées dans chaque collectivité locale, ce qui remet ainsi en cause le résultat que Brennan et Buchanan (1977, 1980) obtiennent quand n'est prise en compte que la concurrence « horizontale » entre collectivités infra-étatiques. L'explication est simple : l'accroissement de la concurrence fiscale horizontale renforce le pouvoir de monopole du gouvernement central. A la limite, on pourrait très bien concevoir une situation dans laquelle le nombre de collectivités locales en concurrence serait si élevé (et donc la concurrence horizontale tellement aiguë) qu'il n'y ait plus d'imposition au niveau local et que le gouvernement central se comporte en Léviathan sans contrainte. Si les gouvernements sont bienveillants, c'est-à-dire s'ils maximisent l'utilité des ménages résidant dans leur juridiction (Keen et Kotsogiannis, 1996), alors l'intensification de la concurrence fiscale au niveau décentralisé améliore le bien-être des ménages, du moins si les biens collectifs offerts par l'échelon central et l'échelon local sont de parfaits substituts ; hypothèse restrictive il est vrai. Ce résultat prend à contre-pied le résultat de Hoyt (1991) qui montre qu'accroître le nombre de collectivités décentralisées en concurrence diminue le bien-être des individus en exacerbant les externalités fiscales horizontales liées à la mobilité de l'assiette imposable.

Ainsi la littérature théorique montre que les externalités fiscales en jeu font que le taux d'impôt prélevé par une collectivité infra-étatique donnée dépend à la fois du taux de prélèvement du gouvernement national ou fédéral et des taux d'impôts choisis par les autres collectivités infra-

¹³ Sur l'incidence des externalités fiscales verticales sur les politiques de redistribution au sein d'une fédération, voir par exemple Boadway, Marchand et Vigneault (1998) et Madiès (2002).

étatiques. La littérature sur la concurrence fiscale horizontale suggère que si les collectivités locales adoptent un comportement non coopératif de type Nash quand elles fixent leur taux d'impôt, alors les fonctions de meilleure réponse sont croissantes sous certaines conditions (Laussel et Le Breton, 1998). Le problème est plus délicat quand on s'intéresse aux externalités fiscales verticales : une augmentation du taux de prélèvement du gouvernement national (ou fédéral) a un effet ambigu sur les taux d'imposition des collectivités infra-étatiques. Keen (1998) montre que la pente de la fonction de réaction des collectivités infra-étatiques dépend de la façon dont l'élasticité varie en fonction du taux d'impôt : si par exemple l'élasticité de la base imposable au taux d'impôt est constante, la pente de la fonction de meilleure réponse est positive mais si la base imposable est une fonction linéaire du taux d'imposition, la pente est alors négative. Le signe de la fonction de meilleure réponse devient donc une question d'ordre empirique. Des travaux de plus en plus nombreux se sont employés à identifier l'existence et le sens de ces interactions. C'est dans cette perspective que se placent les recherches exposées ci-dessous.

2.2. Les tests économétriques de l'hypothèse d'interactions fiscales verticales

Dans la littérature appliquée, l'étude des interactions fiscales verticales entre collectivités publiques, tout en contrôlant l'existence d'interactions horizontales, a fait l'objet, dans de nombreux pays, de travaux qui tendent à confirmer l'existence d'interactions stratégiques entre collectivités locales appartenant à un même échelon administratif, mais qui présentent des résultats beaucoup plus ambigus en ce qui concerne l'existence et le sens des interactions fiscales verticales [6] : Goodspeed (2000, 2002), Esteller-Moré et Solé-Ollé, (2001) aux Etats-Unis, Brett et Pinsky (2000), Hayashi et Boadway (2001), Esteller-Moré et Solé-Ollé (2002), Cavlovic et Jackson (2003) au Canada, Revelli (2001, 2002) en Angleterre. En effet, lorsque des externalités fiscales sont détectées, le signe du coefficient d'interaction prend soit un signe positif (traduisant une complémentarité des taux), soit un signe négatif (*i.e.* une substituabilité des taux). Dans certains cas, l'interaction fiscale verticale est imputable - sans qu'on puisse trancher (voir Esteller-Moré et Solé-Ollé, 2001) - soit au partage de la base soit à une mesure de déduction fiscale pour un autre échelon de gouvernement. Les résultats empiriques sont donc compatibles avec l'ambiguïté des prédictions théoriques soulignée à la section précédente et dépendent du contexte institutionnel dans lequel se place le test effectué.

En France, l'analyse des interactions fiscales verticales a, en revanche, encore peu attiré l'attention. En la matière, seuls Leprince et Guengant (2002) et Guengant et Leprince (2005)

analysent une telle hypothèse, mais uniquement aux niveaux les plus bas de la pyramide locale, c'est-à-dire entre les communes et leur intercommunalité éventuelle, et sans contrôler les interactions fiscales horizontales. Ces travaux montrent que les pressions fiscales communale et intercommunale sont imparfaitement substituables, donc que le développement de l'intercommunalité a conduit en général à une hausse de la pression fiscale cumulée du secteur communal (contrairement à l'effet parfois attendu). Cependant, ce résultat doit être replacé dans le contexte spécifique de l'intercommunalité française, et porte sur deux échelons (communes et intercommunalité) dont les modalités d'empilement sont très différentes de celles qui existent entre le secteur communal d'une part, les départements et régions d'autre part. Le résultat d'une incomplète substitution entre communes et intercommunalité ne peut donc servir de repère pour évaluer les effets de la superposition institutionnelle entre communes, départements et régions. Par conséquent, pour l'essentiel, la question de l'existence d'interactions fiscales verticales entre collectivités locales empilées restait en France inexplorée. C'est ce qui a motivé les recherches que j'ai menées dans le contexte institutionnel français.

2.2.1. Interactions fiscales verticales et choix fiscaux départementaux

L'organisation du secteur public local en France est caractérisée à la fois par la superposition de niveaux administratifs (communes, départements et régions) et par le vote par chacun d'eux d'un taux qui s'ajoute aux taux votés par les autres sur la même base fiscale (superposition fiscale). Mon hypothèse de travail est qu'une telle organisation institutionnelle et fiscale ne peut être sans effet sur les comportements fiscaux.

En collaboration avec Thierry Madiès et Matthieu Leprince, nous avons donc étudié pour la première fois en France l'existence éventuelle d'interactions fiscales entre les différents échelons de collectivités locales en France [7]. Nous analysons cette question du point de vue départemental. Autrement dit, l'objectif principal de l'article est de tester l'hypothèse selon laquelle les taux du secteur communal¹⁴ et des régions seraient des déterminants significatifs des taux d'impôt votés par les départements. L'originalité de l'article réside également dans le fait que la question des interactions fiscales verticales entre l'échelon départemental et les échelons communal et régional est examinée conjointement à celle des interactions spatiales entre départements. Nous disposons donc d'un modèle complet de choix fiscal qui intègre toutes les sources potentielles d'interactions stratégiques : celles qui résultent d'interactions entre

¹⁴Le « secteur communal » renvoie en fait au cumul des taux communaux et intercommunaux éventuels, de manière à neutraliser les disparités de coopération intercommunale.

collectivités appartenant à un même échelon administratif et celles qui proviennent d'interactions entre collectivités appartenant à des échelons différents au sein du même secteur public local. Enfin, l'étude des choix fiscaux est centrée sur l'échelon des départements. Ceci fournit une vision globale des enjeux et des effets de la superposition de la fiscalité locale en France. Cette vision d'ensemble peut être utilement mise en perspective avec la situation qui prévaut dans d'autres pays européens ou en Amérique du Nord, où les provinces canadiennes, les « *Länder* » allemands ou encore les Etats fédérés aux Etats-Unis sont aussi placés au centre de la pyramide institutionnelle tout en tirant une partie de leurs ressources d'impôts partagés avec les autres échelons administratifs.

Ces recherches aboutissent à deux résultats principaux, qui sont concordants avec les travaux publiés dans la littérature internationale. D'une part, nous vérifions l'existence d'une complémentarité des taux à l'échelon départemental pour la taxe professionnelle et la taxe sur le foncier bâti, mais pas pour la taxe d'habitation et cela même lorsque les interactions fiscales verticales entre échelons de collectivités locales sont prises en compte. En cela, nos travaux viennent confirmer les résultats précédemment obtenus en France. D'autre part, nous montrons qu'il existe une complémentarité entre les taux départementaux et les taux moyens du secteur communal mais que le taux régional n'a pas d'effet sur les disparités de taux entre départements. Ainsi, au total, tout se passe comme si l'autonomie et les pouvoirs accordés aux collectivités locales, ainsi que les caractéristiques mêmes de l'organisation locale « superposée », permettaient le développement de comportements locaux interdépendants.

2.2.2. Le rôle des interactions dans les choix fiscaux des agglomérations françaises

Les travaux que j'ai menés par la suite sont guidés par la volonté de poursuivre les investigations sur les interactions mais à un niveau qui revêt aujourd'hui une importance croissante dans le secteur public local français : celui des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) [1]. En effet, l'administration française est telle qu'aux trois niveaux locaux d'imposition peut s'ajouter un quatrième : celui des groupements à fiscalité propre dont l'architecture a été profondément modifiée par la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. L'intercommunalité repose désormais sur trois types d' EPCI : la communauté de communes, la communauté urbaine et la communauté d'agglomération. Il existe deux régimes fiscaux applicables aux groupements à fiscalité propre : la fiscalité additionnelle et la taxe professionnelle unique (TPU).

Sous le régime de la fiscalité additionnelle, les groupements intercommunaux disposent de la même autonomie fiscale que les communes : vote des quatre taxes, choix des abattements, décisions d'exonérations. Les EPCI à taxe professionnelle unique perçoivent quant à eux la taxe professionnelle en lieu et place des communes membres. Le taux de taxe professionnelle communautaire ne peut toutefois varier librement par rapport au taux des impôts sur les ménages qui restent fixés par les communes membres de l'EPCI. Ce régime est désormais ouvert aux trois formules de l'intercommunalité et a connu un véritable succès. En effet, selon l'Assemblée des Communes de France, contrairement au régime de fiscalité additionnelle qui connaît une relative stabilité dans le temps, le régime de la TPU a connu un intérêt croissant, passant de 109 groupements concernés (soit un total de 1.046 communes regroupées et 4 millions d'habitants) en 1999 à 1101 groupements (soit 14.387 communes regroupées et 39,4 millions d'habitants) début 2005. Outre le gain d'une dotation globale de fonctionnement bonifiée, le choix de ce régime fiscal permet aux agglomérations de faciliter la mise en oeuvre d'une politique économique intercommunale et d'atténuer la concurrence entre les communes vis-à-vis de l'accueil des entreprises.

Dans la lignée de mes travaux précédents, l'objet de cette recherche est de tester l'existence d'interactions fiscales horizontales et verticales au niveau des agglomérations françaises ayant choisi le statut d'EPCI à TPU. Parce qu'il existe aujourd'hui plus de 1.000 agglomérations concernées réparties sur tout le territoire, des interactions fiscales horizontales sont susceptibles d'exister. D'autre part, deux autres échelons administratifs fixent un taux de taxe professionnelle qui vient s'ajouter à celui de l'EPCI : le département et la région. Dans la mesure où ces différents niveaux de gouvernements partagent une même base fiscale, l'existence d'interactions fiscales verticales n'est pas à exclure a priori.

Sur le plan méthodologique, les déterminants des choix fiscaux des agglomérations sont introduits à l'aide d'un modèle de choix fiscal local qui relie le taux de TPU d'un EPCI à ceux des autres EPCI, aux taux départemental et régional et enfin à ses caractéristiques socio-économiques intrinsèques.

L'originalité de l'article tient dans l'explication des choix fiscaux d'un échelon qui jusqu'alors, a reçu peu d'attention dans la littérature existante. Le succès récent de ces structures intercommunales à TPU et la spécificité de leur régime fiscal par rapport aux autres niveaux

d'imposition, imposent que l'on s'interroge sur leur mode de fonctionnement en matière de choix d'imposition. On peut également se demander si le fait qu'un nombre croissant de communes ait adopté ce régime d'imposition et par nature réduit considérablement la concurrence fiscale entre communes voisines, n'a pas reporté la concurrence fiscale au niveau des groupements de communes.

D'autre part, notre étude revêt un intérêt plus particulier dans le cadre des discussions qui alimentent les projets de réforme de la taxe professionnelle. Comme chacun reconnaît le rôle pilote des agglomérations dans le développement économique, les élus intercommunaux suggèrent que la réforme désigne les EPCI à fiscalité propre comme seuls responsables de la fixation des taux de taxe professionnelle afin d'entériner leur rôle de chef de file du développement économique local et de supprimer les inconvénients liés à la superposition fiscale. La division des tâches a en effet entraîné une accumulation des charges au lieu de conduire à un allègement des coûts. La spécialisation des taxes directes locales pourrait s'avérer être une solution aux coûts additionnels générés par la superposition fiscale (Guengant, 1992). Uhaldeborde (1989) cite le cas de ces communautés urbaines (en fiscalité additionnelle) au sein desquelles les communes, privées de certaines compétences, s'empressent de développer de nouvelles activités. Notre test permet de capter la nature de l'interdépendance, si elle existe, entre les différents échelons qui fixent la taxe professionnelle : entre l'EPCI et le département d'une part, entre l'EPCI et la région d'autre part. Nous pourrions ainsi déterminer si les taux fixés à différents échelons sont substituables ou au contraire complémentaires comme le suggèrent les partisans de ce projet de réforme. Enfin, à un niveau aussi bas de la pyramide locale, et en complément des travaux de Leprince et Guengant (2002), Guengant et Leprince (2005), il s'agit du premier test en France qui combine les deux types d'interactions.

L'estimation de ce modèle avec autorégression spatiale réalisée à l'aide des outils de l'économétrie spatiale nous permet de conclure à trois résultats principaux. Nous montrons tout d'abord qu'il existe des interactions stratégiques entre les EPCI concernant leur choix de TPU. De plus, ces taux fixés par les groupements et les taux des départements auxquels ils appartiennent sont compléments stratégiques tandis que les taux régionaux sont sans effet sur les taux de taxe professionnelle intercommunaux.

Nos résultats suggèrent que même si la réforme de l'intercommunalité a permis de réduire considérablement la concurrence fiscale entre communes voisines, en tout cas en matière de taxe

professionnelle (rien n'est moins sûr en ce qui concerne les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière qui restent du ressort des maires), cette concurrence se serait reportée à un autre échelon, celui des groupements de communes.

Enfin, le résultat de complémentarité entre taux de TPU et taux départementaux semble plaider en faveur d'une spécialisation fiscale afin d'éliminer les coûts de la superposition fiscale actuelle. Toutefois, des travaux concernant le degré de complémentarité ou de substituabilité entre les dépenses publiques offertes par ces deux niveaux de collectivités sont susceptibles d'éclairer les réflexions sur la réforme en cours de la taxe professionnelle.

2.2.3. Forces d'agglomération et choix fiscaux des communes françaises

Toujours au niveau des groupements de communes, en collaboration avec Sylvie Charlot, j'ai prolongé les recherches [14] présentées en section 1.2.3. dont le principal enseignement était de ne pas exclure une différenciation des comportements fiscaux selon le gradient urbain-rural. Cependant, ce travail se heurtait à deux limites principales qui tenaient au choix d'un échantillon restreint composé de douze groupements de communes ayant opté pour une fiscalité additionnelle et à la non prise en compte de la présence éventuelle des interactions verticales avec les autres niveaux de collectivités du secteur public local.

L'objet de ce prolongement [23] est d'une part d'élargir notre échantillon d'étude et d'autre part de vérifier la présence éventuelle d'interactions verticales tout en contrôlant les interactions horizontales. Enfin, l'originalité de ce travail tient dans la prise en compte des effets des forces d'agglomération sur les niveaux de taxation et sur l'intensité des interactions fiscales comme le préconisent certains modèles récents de nouvelle économie géographique. En effet, l'une des idées fondamentales de cette littérature est que les gouvernements peuvent, à l'équilibre, taxer les revenus des facteurs mobiles comme le capital tant que la pression fiscale ne provoque pas de relocalisation des entreprises vers des régions plus attractives en termes de fiscalité (Gilbert, Lahrèche-Révil, Madiès et Mayer, 2005). Dans un secteur où les rendements d'échelle sont croissants, où la concurrence est imparfaite et en présence de coûts de transports, l'attractivité d'une région dépend essentiellement de son potentiel de marché, c'est-à-dire de la qualité de l'accès à la demande de la région. La demande locale constitue une partie de ce potentiel de marché, ce qui rend par conséquent les zones urbaines plus attractives pour des entreprises soumises à des rendements croissants que les zones rurales. L'existence de forces d'agglomération

rend donc illusoire l'idée selon laquelle les facteurs mobiles peuvent répondre à la marge à des écarts de taux de taxation¹⁵. La concurrence fiscale ne conduit pas nécessairement à des taux de taxation « trop bas », comme dans les modèles à rendements d'échelles non croissants, dès lors que le facteur mobile est concentré et qu'il produit une rente taxable (Ludema et Wooton, 2000 ; Baldwin et Krugman, 2004). L'existence d'une rente d'agglomération permet aux régions bénéficiaires de taxer plus fortement les facteurs mobiles.

Le second résultat qui nous intéresse concerne la relation entre interactions spatiales et forces d'agglomération. Comme le montrent Baldwin, Forslid, Martin, Ottaviano et Robert-Nicoud (2003), l'une des prédictions de cette littérature est que la concurrence fiscale est plus forte dans un environnement marqué par la présence d'économies d'agglomération lorsque les régions considérées sont identiques.

Sur le plan méthodologique, le test de ces deux résultats théoriques dans le contexte local français requiert le découpage de notre échantillon d'établissements publics de coopération intercommunale en deux sous-échantillons : l'un est constitué de 354 EPCI ayant opté pour la taxe professionnelle unique composés de communes ayant un statut urbain au sens du zonage en aires urbaines et son complément dans l'espace rural (ZAU-ER) tandis que l'autre comprend 129 EPCI à TPU composés de communes rurales. Nous estimons donc deux coefficients d'interactions fiscales, l'un correspondant aux EPCI situés en milieu urbain, l'autre en milieu rural. Nous introduisons également dans la partie explicative de l'équation fiscale une variable de stock de capital local qui permet de tester la sensibilité de la base taxable à une variation des taux et de comparer les résultats obtenus entre nos deux sous-échantillons.

D'autre part, la présence d'interactions fiscales verticales est testée grâce à l'introduction des taux départementaux et régionaux de taxe professionnelle aux côtés des traditionnelles variables socio-économiques dans la partie explicative de la fonction de meilleure réponse en taux. Nous estimons ce modèle statique de choix fiscal local à l'aide des techniques d'économétrie spatiale pour l'année 2002.

D'après les résultats obtenus, nous observons des comportements mimétiques significatifs entre les EPCI lorsqu'elles choisissent leur taux de taxe professionnelle unique et cela indépendamment

¹⁵ Cf. Ludema et Wooton (2000), Kind *et al.* (1998), Andersson et Forslid (2003) ou encore Forslid et Ottaviano (2003), qui s'appuient sur les travaux précurseurs de Krugman (1991), Krugman et Venables (1996) et Venables (1996) sur la nouvelle économie géographique.

de leur statut dans le zonage de l'espace français. Toutefois, ces interactions sont de plus forte ampleur entre les EPCI appartenant au milieu urbain qu'entre ceux situés en milieu rural. Ce résultat semble confirmer la prédiction théorique selon laquelle en présence d'effets d'agglomération, ici en milieu urbain, la concurrence fiscale est plus forte qu'en milieu rural. D'autre part, nous mettons en évidence l'existence d'une rente d'agglomération en milieu urbain permettant aux décideurs publics de ne pas craindre la fuite des bases fiscales lorsque l'imposition augmente et l'absence de cette même rente en milieu rural. Enfin, nos résultats confirment bien la présence d'interactions verticales entre les EPCI et les départements que nous avons déjà observée dans nos travaux précédents. De plus, les décisions fiscales régionales demeurent sans effet sur les choix de taxe professionnelle unique des EPCI.

La prise en compte des interactions fiscales verticales par la littérature du fédéralisme financier a permis d'améliorer la compréhension des comportements fiscaux de collectivités emboîtées et superposées. Si les travaux théoriques demeurent ambigus en ce qui concerne l'ampleur et le sens de ces interactions, les tests économétriques mettent en évidence dans des contextes institutionnels très différents l'existence d'interdépendances entre les taux fixés à différents niveaux. Au niveau français, mes recherches permettent de conclure à la complémentarité des taux locaux et départementaux tandis que les décisions fiscales régionales ne semblent pas interagir avec les autres niveaux de collectivités.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE RECHERCHES

La place centrale de la fiscalité dans l'explication des comportements financiers des collectivités décentralisées impose de mieux comprendre les déterminants des choix fiscaux locaux observés. A côté des déterminants traditionnels des décisions fiscales que sont les caractéristiques intrinsèques des collectivités locales, les travaux issus des finances publiques locales et du fédéralisme financier suggèrent la prise en compte des multiples externalités et interactions fiscales qui existent entre les collectivités publiques. C'est dans cette perspective que se placent mes recherches, à la fois théoriques et appliquées.

Dans la littérature, les deux types d'externalités - horizontales et verticales - résultent d'interdépendances liées soit à la mobilité potentielle des bases fiscales (concurrence fiscale horizontale et verticale), soit à la comparaison des performances fiscales des élus (concurrence politique par comparaison). Dans ce cadre, mes travaux théoriques ont permis d'une part de relier l'intensité de des interactions fiscales à la mobilité du capital et d'autre part d'examiner l'effet de la concurrence fiscale sur les décisions publiques d'un élu potentiellement Léviathan.

D'un point de vue empirique, si l'existence même d'interactions fiscales horizontales ne peut être remise en cause comme le montrent les travaux existants ainsi que les différents tests que j'ai effectués dans le contexte institutionnel français, les spécifications testées permettent difficilement de trancher entre les deux origines possibles de ces interactions. Aucun protocole empirique direct ne permet d'attribuer la responsabilité de ces interactions à la mobilité des bases ou à la compétition politique (Brueckner, 2003). Comme le préconisent, Solé-Ollé (2003) et Bordignon, Cerniglia et Revelli (2003), la solution consiste à introduire dans la partie explicative de l'équation fiscale des variables de contrôle politique spécifiques à la concurrence par comparaison et qui n'interviendraient pas dans le cadre d'une concurrence fondée sur la mobilité des bases.

Concernant les interactions stratégiques verticales, dans la littérature internationale, certains travaux confirment leur existence tandis que d'autres ne détectent aucune interaction stratégique entre gouvernements de rang différent. Lorsqu'elles existent cependant, la nature de la relation qui unit les choix fiscaux des différents niveaux de gouvernement rejoint l'ambiguïté des prédictions théoriques. Les travaux que j'ai menés dans le cas français confirment un certain

degré de complémentarité des taux entre le secteur communal et les départements. En revanche, les décisions régionales semblent sans effet sur les autres niveaux de collectivités.

Mes projets de recherche s'inscrivent dans la lignée des travaux déjà effectués et tentent de dépasser certaines de leurs limites. J'envisage en effet deux voies d'approfondissement principales qui concernent l'origine et/ou le rôle des interactions fiscales dans les choix fiscaux décentralisés. La première nous permettra de tenter de discriminer entre les deux sources d'interactions fiscales horizontales (a). La seconde a pour objet d'approfondir l'analyse combinée des interactions fiscales horizontales et verticales (b).

a) Une discrimination entre les deux sources d'interdépendance spatiale dans le contexte français

Ce projet de recherche s'inscrit plus particulièrement dans le prolongement des travaux relatifs aux interactions fiscales horizontales présentés dans la première section. Comme le souligne Brueckner (2003), la mise en évidence de telles interactions est compatible avec deux types de modèles : les modèles de concurrence fiscale fondés sur la mobilité des bases et les modèles de concurrence politique par comparaison basés sur la sanction électorale des élus jugés insuffisamment performants au regard des décideurs publics voisins. La discrimination entre ces deux sources d'interactions fiscales fait l'objet d'une littérature en plein essor. Confirmant la pertinence empirique de l'hypothèse de concurrence par comparaison, Besley et Case (1995ab) et Solé-Ollé (2003), notamment, montrent que les élus atteints par la limite du nombre de mandats et/ou faisant face à une faible concurrence politique sont caractérisés par un comportement d'imitation fiscale faible ou nul. Autrement dit, le phénomène d'interactions spatiales disparaît quand les modèles économétriques permettent la différenciation des choix locaux selon certaines caractéristiques politiques locales, ce qui confirme l'intérêt d'introduire des variables politiques dans les modèles de choix des collectivités locales. Dans l'article [2], si j'ai tenté une première exploration des déterminants politiques de choix fiscaux dans le cas français, les tests réalisés et la mise en évidence du rôle des caractéristiques politiques sur les taux départementaux ne permettent malheureusement pas de discriminer entre les deux théories. En effet, contrairement à Besley et Case (1995ab) et Solé-Ollé (2003), nous ne testons ni l'effet retour des choix fiscaux sur la probabilité de réélection, ni l'impact de la concurrence politique (appréhendue par la marge électorale) sur l'intensité des interactions (c'est à dire sur la pente de la fonction de meilleure réponse des départements). Je souhaite donc approfondir cette voie de recherche à l'aide de

données de panel départementales mais aussi à un niveau plus fin du secteur public français, à savoir le niveau communal.

(b) Un approfondissement des modèles qui combinent interactions fiscales horizontales et verticales

Il existe plusieurs voies d'approfondissement possible de l'analyse combinée des interactions fiscales horizontales et verticales sur les choix fiscaux locaux. La première permet de prendre en compte les effets des forces d'agglomération sur les décisions fiscales grâce aux apports de récents modèles de la nouvelle économie géographique. La seconde a pour objet de prendre en compte l'hétérogénéité des systèmes fiscaux qui caractérise par exemple les pays de l'Union Européenne dans l'analyse des interactions fiscales horizontales et verticales. La troisième permet d'envisager dans un même modèle des interactions fiscales horizontales dues à l'existence d'une concurrence politique par comparaison et des interactions fiscales verticales dues au partage d'une même base fiscale par deux niveaux de gouvernements.

(i) Nous avons vu plus haut que les modèles de la nouvelle économie géographique avaient récemment contribué au renouveau des questions relatives à la taxation des facteurs de production, notamment au travers des contributions de Ludema et Wooton (2000), Baldwin et Krugman (2004) et Ottaviano et van Ypersele (2005). L'une des idées fondamentales de cette littérature est que la concurrence fiscale est plus forte dans un environnement marqué par la présence d'économies d'agglomération lorsque les régions considérées sont identiques. On se situe ici dans un cadre d'interactions horizontales mais l'existence d'interactions verticales n'est pas considérée. Mon objectif - en collaboration avec Sylvie Charlot - est de formuler un cadre théorique dans lequel les apports des modèles de concurrence fiscale et des modèles de nouvelle économie géographique puissent s'articuler afin de déterminer les effets des forces d'agglomération sur les choix fiscaux en présence d'interactions fiscales horizontales et verticales.

D'autre part, notre ambition est de tester les prédictions théoriques de ce modèle sur un panel de données fiscales communales que nous avons constitué sur la période de 1993 à 2002 et de vérifier la robustesse des résultats obtenus en coupe instantanée (présentés en section 2.2.3) [31]. Nous mobiliserons les techniques économétriques du panel spatial que j'utilise par ailleurs pour tester l'existence et mesurer l'ampleur des interactions fiscales horizontales et verticales dans le

cas des communes belges (en collaboration avec Marcel Gérard de l'Université Catholique de Mons) [30].

(ii) L'objet du projet des recherches menées en collaboration avec Aurélie Cassette et Hubert Jayet se concentre sur l'analyse de la concurrence fiscale dans un espace économique hétérogène où, comme c'est le cas en Union Européenne, l'intégration se renforce régulièrement. La plupart des modèles théoriques combinant les interactions fiscales horizontales et verticales se situent, explicitement ou implicitement, dans le cadre d'une économie nationale avec des collectivités décentralisées. Or, analyser les interactions fiscales au sein d'un espace tel que l'Union Européenne suppose de se placer dans un cadre international de concurrence, caractérisé par la diversité des systèmes institutionnels et fiscaux des Etats membres. A l'exception de Wilson et Janeba (2005), la littérature ne permet pas la prise en compte de la diversité des structures fiscales des pays en concurrence. Notre objectif consiste donc à étudier simultanément les interactions fiscales horizontales et verticales pouvant exister entre des pays européens différents au niveau de leur structure fiscale. Pour simplifier, nous distinguerons des pays à tendance centralisatrice (pas de dépenses, ni de recettes fiscales au niveau local) et des pays fortement décentralisés (avec des instruments fiscaux disponibles aux deux échelons de gouvernement). L'originalité de ce travail consiste à analyser les effets de la concurrence fiscale sur l'efficacité des décisions publiques de pays dont la structure fiscale diffère. Dans ce cadre, il y a donc des interactions horizontales à deux niveaux : à l'intérieur des pays, *i.e.* entre les gouvernements locaux, et entre les deux pays. Des interactions fiscales verticales sont également présentes puisque le niveau fédéral et les gouvernements régionaux sont supposés partager une même base fiscale.

Sur le plan empirique, notre ambition consiste à tester l'effet du degré de décentralisation des pays européens sur leurs choix fiscaux concernant l'impôt sur les sociétés. Pour cela, nous construisons à partir de données de panel, différents indicateurs de décentralisation que nous introduisons comme variables explicatives des taux d'imposition des pays européens.

(iii) Enfin, dans le cadre d'une coopération que je poursuis avec Thierry Madiès et Yvon Rocaboy, nous souhaitons combler une des lacunes des modèles de concurrence fiscale qui combinent les deux types d'interactions [29]. Dans ces travaux (voir par exemple Keen (1998)), les interactions horizontales et verticales proviennent toutes les deux de la mobilité potentielle des bases. Les interdépendances de nature politique sont ignorées. Notre objectif est donc d'envisager dans un même modèle des interactions fiscales horizontales dues à l'existence d'une

concurrence politique par comparaison et des interactions fiscales verticales dues au partage d'une même base fiscale par deux niveaux de gouvernements. La question est de savoir si la concurrence politique par comparaison vient renforcer ou pas les effets négatifs de l'externalité verticale sur le taux global.

BIBLIOGRAPHIE

- Alesina A. (1987), « Macroeconomic Policy in a Two-party System as a Repeated Game », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 102, pp. 651-678.
- Anderson J.E. et Wassmer R.W. (1995), « The decision to bid for business: Municipal behavior in granting property tax abatements », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 25, pp. 739-757.
- Andersson F. et Forslid R. (2003), « Tax Competition and Economic Geography », *Journal of Public Economic Theory*, vol. 5(2), pp. 279-304.
- Anselin L. (1988), *Spatial econometrics: Methods and models*, Kluwer Academic Publishers, Dordrecht *et al.*
- Aubert F. et Blanc M. (2002), « Activités économiques et emplois : le rural refuge de secteurs déclassés ou milieu attractif ? », pp. 147-172, in : Perrier-Cornet P. (éd.)- « Repenser les campagnes », Editions de l'Aube.
- Baldwin R.E., Forslid R., Martin P., Ottaviano et Robert-Nicoud (2003), *Economic Geography and Public Policy*, Princeton University Press.
- Baldwin R.E. et Krugman P. (2004), « Agglomeration, integration and tax harmonization », *European Economic Review*, vol. 48, pp. 1-23.
- Besley T. et Case A. (1995a), « Incumbent behavior: Vote seeking, tax setting and yardstick competition », *American Economic Review*, vol. 85(1), pp. 25-45.
- Besley T. et Case A. (1995b), « Does electoral accountability affect economic policy choices? Evidence from gubernatorial term limits », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 150, pp. 769-798.
- Besley T. et Case A. (2003), « Political institutions and policy choices: Evidence from the United States », *Journal of Economic Literature*, vol. 41(1), pp. 7-73.
- Besley T. et Rosen H. (1998), « Vertical externalities in tax setting: Evidence from gasoline and cigarettes », *Journal of Public Economics*, vol. 70, pp. 383-398.
- Besley T. et Smart M. (2001), « Electoral accountability and competition among governments », Unpublished Manuscript, London School of Economics.
- Binet M.E. (1996), « Mobilité territoriale et comportements dépensiers des collectivités locales », Thèse de Sciences Economiques, Université de Rennes 1.
- Boadway R. et Keen M.J. (1996), « Efficiency and the optimal direction of federal-state transfers », *International Tax and Public Finance*, vol. 3, pp. 137-155.
- Boadway R., Marchand M. et Vigneault M. (1998), « The consequences of overlapping tax bases for redistribution and public spending in a federation », Papers 9803, Université Catholique de Louvain - Center for Operations Research and Economics.

- Boadway R. et Vigneault M. (1996), « The interaction of federal and provincial taxes on Businesses », Technical Committee on Business Taxation, Working Paper 96-11, Department of Finance, Ottawa, Dec. 1996, 29 p.
- Bordignon M., Cerniglia F. et Revelli F. (2003), « In search of yardstick competition: A spatial analysis of Italian municipality property tax setting », *Journal of Urban Economics*, vol. 54, pp. 199-217.
- Brennan G. et Buchanan J.M. (1977), « Towards a constitution for Leviathan », *Journal of Public Economics*, vol. 8, pp. 255-273.
- Brennan G. et Buchanan J.M. (1980), *The power to tax: Analytical foundations of fiscal constitution*, Cambridge University Press.
- Brett C. et Pinsky J. (2000), « The determinants of municipal tax rates in British Columbia », *Canadian Journal of Economics*, vol. 33, pp. 695-714.
- Brueckner J.K. (1996), « Testing for strategic interaction among local governments: The case of growth controls », *Journal of Urban Economics*, vol. 44(3), pp. 438-467.
- Brueckner J.K. (2003), « Strategic interaction among governments: an overview of empirical studies », Working paper, University of Illinois at Urbana-Champaign.
- Brueckner J.K. et Saavedra L. (2001), « Do local governments engage in strategic property-tax competition? », *National Tax Journal*, vol. 54, pp. 203-229.
- Bucovetsky S. (1986), « Nash equilibrium with tax competition », University of Western Ontario Research Department 8610.
- Buettner T. (2001), « Local capital income taxation and competition for capital: The choice of the tax rate », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 31, pp. 215-245.
- Cavlovic A. et Jackson J. (2003), « Bother thy neighbour? Intergovernmental tax interactions in the Canadian federation », Working Paper 2003/09, Department of finance, Canada.
- Case A.C. (1993), « Interstate tax competition after TRA86 », *Journal of Policy Analysis and Management*, vol. 12(1), pp. 136-48.
- Case A.C., Rosen H.S. et Hines J.R. (1993), « Budget spillovers and fiscal policy interdependence: Evidence from the states », *Journal of Public Economics*, vol. 52, pp. 285-307.
- Dahlby B. (1996), « Fiscal externalities and the design of intergovernmental grants », *International Tax and Public Finance*, vol. 3, pp. 397-411.
- de Crombrughe A. et Tulkens H., (1990), « On Pareto improving commodity tax changes under fiscal competition », *Journal of Public Economics*, vol. 41, pp. 335-350.
- de Pater J. et Myers G. (1994), « Strategic capital tax competition: A pecuniary externality and a corrective device », *Journal of Urban Economics*, vol. 36, pp.441-459.

- Drèze J. (1993), « Regions of Europe: A feasible status, to be discussed », *Economic Policy*, vol. 17, pp.206-307.
- Edwards J. et Keen M. (1996), « Tax competition and Leviathan », *European Economic Review*, vol. 40, pp. 113-134.
- Esteller-Moré A. et Solé-Ollé A. (2001), « Vertical income tax externalities and fiscal interdependence: Evidence from the US », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 31, pp. 247-272.
- Esteller-Moré A. et Solé-Ollé A. (2002), « Tax setting in a federal system: The case of personal income taxation in Canada », *International Tax and Public Finance*, vol. 9, pp. 235-257.
- Feld L.P. (2000), « Tax competition and income redistribution: An empirical analysis for Switzerland », *Public Choice*, vol. 105, pp. 125-164.
- Feld L.P., Josselin J.M. et Rocaboy Y. (2002), « Le mimétisme fiscal : une application aux régions françaises », *Economie et Prévision*, vol. 156(5), pp. 43-49.
- Feld L. et Kirchgässner G. (2001), « Income tax competition at the state and local level in Switzerland », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 31, pp. 181-213.
- Feld L. et Kirchgässner G. (2003), « The impact of corporate and personal income taxes on the location of firms and on employment: Some panel evidence for the Swiss cantons », *Journal of Public Economics*, vol. 87, pp. 129-155.
- Feld L.P et Reulier E. (2002), « Strategic tax competition in Switzerland: Evidence from a panel of the Swiss Cantons », CESifo Working Paper series.
- Figlio D.N., Kolpin V.W. et Reid W.E. (1999), « Do states play welfare games? », *Journal of Urban Economics*, vol. 46, pp. 437-454.
- Flochel L. et Madiès T. (2002), « Interjurisdictional tax competition in a model of overlapping revenue-maximizing governments », *International Tax and Public Finance*, vol. 9, pp. 121-141.
- Flowers M.R. (1988), « Shared tax sources in Leviathan model of federalism », *Public Finance Quarterly*, vol. 16, pp. 67-77.
- Forslid R. et Ottaviano G. (2003), « An Analytically Solvable Core-Periphery Model », *Journal of Economic Geography*, vol. 3, pp. 229-240.
- Giersch H. (1993), *Openness for prosperity*, The MIT Press, Cambridge, Mass.
- Gilbert G. (1996), « Le fédéralisme financier : une approche de microéconomie spatiale », *Revue économique*, vol. 47(2), pp. 311-363.
- Gilbert G. (1999), « L'autonomie financière des collectivités locales en question ? » in CDC ibid, Éditions de l'Aube.

- Gilbert G., Lahrèche-Révil A., Madiès T. et Mayer T. (2005), « Conséquences internationales et locales sur l'imposition des entreprises », Rapport au CAE, *Croissance équitable et concurrence fiscale*, dirigé par C. St Etienne et J. Le Cacheux.
- Goodspeed T.J. (2000), « Tax structure in federation », *Journal of Public Economics*, vol. 75, pp. 493-506.
- Gordon R. H. et Wilson J.D. (2001), « Expenditure Competition », NBER Working Paper n°8189.
- Goodspeed T.J. (2002), « Tax competition and tax structure in open federal economies: Evidence from OECD countries with implications for the European Union », *European Economic Review*, vol. 46(2), pp. 357-374.
- Guengant A. (1992), *Taxe professionnelle et intercommunalité*, L.G.D.J.
- Guengant A. et Leprince M. (2005), Effets de la superposition des collectivités territoriales sur les comportements de dépenses publiques locales : un test sur le cas français, *mimeo*.
- Hamilton A., Madison J. et Jay J. (1982), *The federalist Papers*.
- Hayashi M. et Boadway R. (2001), « An empirical analysis of intergovernmental tax interaction: The case of business income taxes in Canada », *Canadian Journal of Economics*, vol. 34, pp. 481-503.
- Heyndels B. et Vuchelen J. (1998), « Tax mimicking among belgian municipalities », *National Tax Journal*, vol. 51, pp. 89-101.
- Hibbs D.A. (1977), « Political Parties and Macroeconomic Policy », *American Political Science Review*, vol. 71, pp. 1467-1487.
- Hobbes T. (1651), *Leviathan*.
- Houdebine M. et Schneider J.L. (1997), « Mesurer l'influence de la fiscalité sur la localisation des entreprises », *Economie et Prévision*, vol. 131, pp.47-64.
- Hoyt W.H. (1991), « Property taxation, Nash equilibrium and market power », *Journal of Urban Economics*, vol. 30, pp.123-131.
- Jayet H. (1993), *Analyse spatiale quantitative : une introduction*, Bibliothèque de Science Régionale, Economica.
- Jayet H. (2001), « Econométrie et données spatiales : une introduction à la pratique », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, vol. 58-59, pp. 105-129.
- Jayet H., Bénard R. et Rajaonarison D. (1999), « L'environnement souhaité par les entreprises », *Economie et Statistique*, vol. 326-327, pp. 177-187.
- Johnson W. (1988), « Income redistribution in a federal system », *American Economic Review*, vol. 78(3), pp. 29-46.
- Keen M. (1995), « Pursuing Leviathan: Fiscal federalism and tax competition », *mimeo*, Université de l'Essex, Royaume-Uni.

- Keen M. (1998), « Vertical tax externalities in the theory of fiscal federalism », *International Monetary Fund Staff Papers*, vol. 45, pp. 454-485.
- Keen M. et Kotsogiannis C. (1996), « Federalism and tax competition », *mimeo*, Université de l'Essex, Royaume-Uni.
- Keen M. et Kotsogiannis C. (2002), « Does Federalism Leads to Excessive High Taxes ? », *American Economic Review*, vol. 92(1), pp. 363-370.
- Kind H., Midelfart K. et Schjelderup G. (1998), « Industrial agglomeration and capital taxation », Discussion Paper 7/98, Department of Economics, Norwegian School of Economics and Business Administration.
- King I., McAfee R.P. et Welling L. (1990), « Industrial Blackmail », Papers 130, Calgary - Department of Economics.
- Krugman P. (1991), « Increasing returns and economic geography », *Journal of Political Economy*, vol. 99, pp. 483-499.
- Krugman P. et Venables A. (1996), « Globalization and the inequality of Nations », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 110, pp. 857-879.
- Ladd H.F. (1992), « Mimicking of local tax burdens among neighbouring countries », *Public Finance Quarterly*, vol. 20(4), pp. 450-67.
- Laussel D. et Le Breton M. (1998), « Existence of Nash equilibria in fiscal competition models », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 28, pp. 283-296.
- Lee K. (1997), « Tax Competition with Imperfectly Mobile Capital », *Journal of Urban Economics*, vol. 42(2), pp. 222-242.
- Leprince M. et Guengant A. (2002), « Interactions fiscales verticales et réaction des communes à la coopération intercommunale », *Revue économique*, vol. 53, pp. 125-135.
- Ludema R.D. et Wooton I. (2000), « Economic geography and the fiscal effects of regional integration », *Journal of International Economics*, vol. 52(2), pp. 331-357.
- Madiès T. (2002), « Fiscalité superposée et externalités fiscales verticales : faut-il reconsidérer le débat entre concurrence et coopération fiscale ? », *L'actualité économique - Revue d'analyse économique*, vol. 77(4), pp. 593-612.
- Madiès T. et Ventelou B. (2005), « Federalism in an endogenous growth model with tax base sharing and heterogeneous education services », *Papers in Regional Science*, vol. 83, pp. 1-19.
- McLure C. (1986), « Tax competition is what's good for the private goose also good for the public gender », *National Tax Journal*, vol. 39, pp.341-48.

- Mintz J. et Tulkens H. (1986), « Commodity tax competition between member states of a federation: Equilibrium and efficiency », *Journal of Public Economics*, vol. 29, pp.133-172.
- Musgrave R.A. (1959), *The Theory of Public Finance*. New York: McGraw Hill.
- Musgrave R. A. (1983), Public Goods, in: Brown, E.C./Solow, R. M. (Eds.), *Paul Samuelson and Modern Economic Theory*, New York.
- Nordhaus, W.D. (1975), The Political Business Cycle, *Review of Economic Studies*, vol. 42, pp. 169-190.
- Oates W.E. (1972), *Fiscal Federalism*. New York: Harcourt Brace Jovanovich.
- Oates W. E. (1999), « An essay on fiscal federalism », *Journal of Economic Literature*, vol. 37, pp. 1120-1149.
- Ottaviano G. et van Ypersele T. (2005), « Market size and tax competition », *Journal of International Economics*, forthcoming.
- Persson T. et Tabellini G. (2000), *Political Economics : Explaining economic policy*, The MIT Press, Cambridge, Mass.
- Revelli F. (2001), « Spatial patterns in local taxation : Tax mimicking or error mimicking ? », *Applied Economics*, vol. 33, pp. 1101-1107.
- Revelli F. (2002), « Local taxes, national politics and spatial interactions in English district election results », *European Journal of Political Economy*, vol. 18, pp. 281-299.
- Richard J.F., Tulkens H. et Verdonck M. (2002), « Dynamiques des interactions fiscales entre les communes belges 1984-1997 », *Economie et Prévision*, vol. 156, pp. 1-14.
- Rogers D. et Rogers J. (2000), « Political competition and state government size: Do tighter elections produce looser budgets? », *Public Choice*, vol. 105, pp. 1-21.
- Rogoff K. et Sibert A. (1988), « Elections and Macro-Economic Policy Cycle », *Review of Economic Studies*, vol. 55(1), pp. 1-16.
- Rubinfeld D. (1987), « The economics of the local public sector », in Alan Auerbach and Martin Feldstein (eds.), *Handbook of Public Economics*. Amsterdam: North-Holland, pp. 571-645.
- Saavedra L.A. (2000), « A model of welfare competition with evidence from AFDC », *Journal of Urban Economics*, vol. 47, pp. 248-279.
- Salmon P. (1987), « Decentralization as an incentive scheme », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 3, pp. 24-43.
- Schmitt B. (2000), « Economic geography and contemporary rural dynamics: An empirical test on some French regions », *Regional Studies*, vol. 33, pp. 697-711.
- Solé-Ollé A. (2003), « Electoral accountability and tax mimicking: the effects of electoral margins, coalition government, and ideology », *European Journal of Political Economy*, vol. 19(4), pp. 685-713.

- Solé-Ollé A. (2005), « “The effects of party competition on fiscal policy outcomes: empirical evidence from local governments in Spain », *mimeo*, Institut d'Economia de Barcelona.
- Smith M.W. (1997), « State welfare benefits: The political economy of spatial spillovers », Working paper, Yale University.
- Tanzi V. (1995), *Taxation in an Integrating World*, Washington: Brookings Institution.
- Tiebout C.M. (1956) « A pure theory of local public expenditures. », *Journal of Political Economy*, vol. 64, pp.416-420.
- Uhaldeborde J.M. (1989), « Les rationalisations limitées du secteur public local », Thèse de doctorat d'Etat en Sciences Economiques, Université de Bordeaux 1.
- Venables A. (1996), « Lecture notes on international trade and imperfect competition », Papers 463, Industrial Institute for Economic and Social Research.
- Wildasin D.E. (1986), *Urban Public Finance*. London: Harwood Academic Publishers.
- Wildasin D.E. (1988), « Nash equilibria in models of fiscal competition », *Journal of Journal of Public Economics*, vol. 35, pp. 229-240.
- Wildasin D.E. (1989), « Interjurisdictional capital mobility: Fiscal externality and a corrective subsidy », *Journal of Urban Economics*, vol. 25, pp. 193-212.
- Wildasin D.E. (1991), « Income redistribution in a common labour market », *American Economic Review*, vol. 31, pp. 182-209.
- Wilson J.D. (1986), « A theory of interregional tax competition », *Journal of Urban Economics*, vol. 19, pp. 296-315.
- Wilson J.D. (1991), « Tax Competition with interregional differences in factor endowments », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 21, pp.423-451.
- Wilson J.D. (1999), « Theories of tax competition », *National Tax Journal*, vol. 52, pp.269-304.
- Wilson J.D. et Janeba E. (2005), « Decentralization and international tax competition », *Journal of Public Economics*, vol. 89, pp. 1211-1229.
- Wrede M. (1996), « Vertical and horizontal tax competition : will uncoordinated Leviathans en up on the wrong side of the Laffer curve ? », *Finanzarchiv*, vol. 3, pp. 461-479.
- Wrede M. (2001), « Yardstick competition to tame the Leviathan », *European Journal of Political Economy*, vol. 17, pp. 705-711.
- Zodrow G.R. et Mieszkowski P. (1986), « Pigou, Tiebout, property taxation and the underprovision of local public goods », *Journal of Urban Economics*, vol. 19, pp. 356-370.

CURRICULUM VITAE

Sonia PATY

32 ans

Maître de Conférences

Faculté des Sciences Economiques et Sociales

Université des Sciences et Technologies de Lille

59655 Villeneuve d'Ascq

Tél : 03 20 33 72 10

E-mail : sonia.paty@univ-lille1.fr et paty@enesad.inra.fr

FORMATION ET TITRES UNIVERSITAIRES

- 2000 : Doctorat en Sciences Economiques de l'Université des Sciences et Technologies de Lille (Lille1), Titre de la thèse : « Essais sur la concurrence fiscale », mention très honorable avec les félicitations du jury composé de : Hubert Jayet , Directeur de thèse, Professeur à l'Université de Lille 1, Jacques Le Cacheux, Rapporteur, Professeur à l'Université de Pau et OFCE, Alain Guengant, Rapporteur, Directeur de recherche CNRS, Université de Rennes 1, Pierre-Henri Derycke, Président du jury, Professeur à l'Université de Paris 10, Nicolas Vaneecloo, Professeur à l'Université de Lille 1.
- 1996 : D.E.A. Espace Européen Economique et Social (mention TB), Université de Lille 1
- 1995 : Maîtrise de Sciences Economiques (mention Bien), Université de Rennes 1.
- 1994 : Licence de Sciences Economiques, University College Cork (Irlande).
- 1993 : DEUG de Sciences Economiques, Université de Rennes 1.
- 1991 : Baccalauréat série C (Mathématiques et Sciences Physiques), Rennes.

FONCTIONS

- Depuis 2000 : Maître de conférences, Faculté des Sciences économiques et sociales de l'Université de Lille 1, membre du laboratoire MEDEE (Mécanismes et Dynamiques des Espaces Européens, Lille 1).
- 1999-2000 : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) à mi-temps, Université de Lille 1.
- 1996-99 : Allocataire de Recherche (MENRT) - Moniteur (CIES), Université de Lille 1.

ACTIVITES ADMINISTRATIVES

- Co-responsable du L1 économie-gestion de la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Lille 1 (2001-2005).
- Membre élue des commissions de spécialistes (section 5) des Universités de Lille 1 et de Lille 2.
- Membre élue du bureau du laboratoire MEDEE de l'Université de Lille 1 (2003-2005).
- Membre du comité d'organisation du workshop 'Regional agglomeration, growth and multilevel governance: The EU in a comparative perspective' et du 'European Economic Workshop' en 2005, des Journées de Microéconomie Appliquée en 2004, des Journées de l'AFSE en 2003 et du SESAME en 2001.
- Responsable de la lettre de l'AFSE depuis septembre 2005.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Enseignements assurés à l'université de Lille 1 et dans d'autres établissements

Cours d'introduction à l'analyse économique et de comportement de l'entrepreneur en L1 économie-gestion (Lille1).
Cours de microéconomie approfondie en L3 et M1 économie-gestion (Lille1).
Cours de théorie des jeux en L3 économie-gestion (Lille1).
Cours d'analyse économique de la fiscalité locale en M2 Economie de la décision publique (Lille1).
Séminaire d'initiation à la recherche en M2 Espace européen économique et social (Lille1).
Cours d'économie urbaine en magistère aménagement (Paris 1).
Cours d'économie publique locale en M2 gestion financière des collectivités locales et des administrations des collectivités locales (Université de Cergy-Pontoise).

Autres activités pédagogiques

Co-encadrement d'une thèse en Sciences économiques depuis septembre 2004 (Lille 1).
Encadrement de stages en entreprises et de mémoires de M2 Espace européen économique et social et de M1 mention *Analyse politique économique* et mention *Economie appliquée*, (Lille 1).
Membre du jury du concours externe d'Administrateur territorial (catégorie A), 2003-2004.

ACTIVITES DE RECHERCHES

Participation à des réseaux de recherche

Actuellement en délégation au Centre d'Economie et Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER - Unité Mixte de Recherche INRA-ENESAD) de Dijon.

Membre du MEDEE (Mécanismes Européens et Dynamiques des Espaces Européens) dirigé par Hubert Jayet et de l'IFRESI (Institut Fédératif de Recherche sur les Économies et les Sociétés Industrielles), fédération de recherche du CNRS.

Membre du GDR ASPE (Groupement de Recherche « Analyse Spatiale des Phénomènes Economiques » du CNRS).

Membre chercheur de l'IDEP (Institut D'Economie Publique), Groupement d'Intérêt Scientifique EHESS-CNRS-Universités d'Aix-Marseille II et III.

Membre de l'Action Concertée Incitative (ACI) « Espace et Territoire ».

Membre de l'International Institute of Public Finance (IIPF).

Membre de la RSAI (Regional Science Association International) et de l'ASRDLF (Association de Science Régionale de Langue Française).

Rapporteur anonyme pour les revues : International Tax and Public Finance, Urban Public Economics Review, Economie et Prévision, Economie publique, Revue d'Economie Régionale et Urbaine, Cahiers d'économie et sociologie rurales.

Participation à des colloques

Public Economic Theory (2005)

International Tax and Public Finance (2004)

Regional Science Association International (1998, 1999, 2000, 2005)

Spring School in Economic geography (2004)

Journées de Microéconomie Appliquée (2004, 2005)

Journées de l'Association Française de Sciences Economiques (2003, 2004)

Congrès de l'AFSE (2005)

Journées Louis-André Gérard Varet (2004, 2005)

Journées du SESAME (2002, 2003)

Séminaire Fourgeaud (2003)

Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (1998-2005)

LISTE DES PUBLICATIONS

Sont numérotés les articles appelés dans le texte. Les papiers joints dans le dossier de publications sont marqués d'un astérisque.

Articles dans revues à comité de lecture

[1] * « Le rôle des interactions dans les choix fiscaux des agglomérations françaises », *Revue Française d'Economie*, 20(3), 2006, à paraître.

[2] * « Les déterminants politiques des choix fiscaux locaux : le cas des départements en France », écrit avec Eric Dubois et Matthieu Leprince, *Revue de l'OFCE*, 94, 2005, pp. 318-349.

[3] « Horizontal and vertical externalities: An overview of theoretical and empirical studies », écrit avec Thierry Madiès et Yvon Rocaboy, *Urban Public Economics Review*, 2, pp. 63-93, 2005.

[4] * « Les stratégies fiscales de collectivités locales : de la théorie à la réalité » écrit avec Thierry Madiès et Yvon Rocaboy, *Revue de l'OFCE*, 94, 2005.

[5] * « Choix d'imposition et interactions spatiales entre collectivités locales : un test sur les départements français », écrit avec Matthieu Leprince et Emmanuelle Reulier, *Recherches Economiques de Louvain*, 71(1), pp. 67-93, 2005.

[6] * « Externalités fiscales horizontales et verticales : où en est la théorie du fédéralisme financier ? », écrit avec Thierry Madiès et Yvon Rocaboy, *Revue d'Economie Politique*, 115(1), pp. 1-47, 2005.

[7] * « Interactions fiscales verticales : un test sur données départementales » écrit avec Matthieu Leprince et Thierry Madiès, 2004, en révision à *Economie et Statistique*.

[8] « Capital indivisibility and fiscal competition: Are there too many enterprise zones when some of them are empty? », écrit avec Hubert Jayet, 2003, en révision à *Journal of Urban Economics*.

[9] « Le fonctionnement des marchés de bureaux : le cas de l'agglomération lilloise », écrit avec Sabine Kazmierczak, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 3, pp. 419-440, 2003.

[10] * « Existe-t-il des interactions fiscales stratégiques entre les collectivités locales ? », écrit avec Hubert Jayet et Alain Pentel, *Economie et Prévision*, 154, pp. 95-105, 2002.

[11] « Taxation et internalisation des externalités liées au capital », écrit avec Hubert Jayet, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 4, pp.785-800, 1999.

Articles soumis à des revues à comité de lecture

[12] « The French local tax setting: Do strategic interactions and agglomeration forces matter ? » écrit avec Sylvie Charlot, soumis à *Papers in Regional Science*, 2005.

[13] « Business tax interactions among levels of local governments: An empirical analysis of the French case » écrit avec Thierry Madiès et Matthieu Leprince, soumis à *Journal of Regional Science*, 2005

[14] « La concurrence fiscale entre communes est-elle plus intense en milieu urbain ou en milieu rural ? », écrit avec Aurélie Cassette, soumis aux *Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales*, 2005

[15] « The effects of politics on local tax setting: Evidence from France », écrit avec Eric Dubois et Matthieu Leprince, soumis à *Urban Studies*, 2005.

Articles parus dans ouvrage collectif

[16] « Les externalités fiscales », in M. Mignolet (éd.), *Le fédéralisme fiscal : Leçons de la théorie économique et expérience des quatre Etats fédéraux*, Bruxelles, De Boeck Université, 2005.

[17] « Décentralisation fiscale et attraction du capital », écrit avec Hubert Jayet, in G. Cliquet et J.M. Josselin (éds.), *Stratégies de localisation des entreprises commerciales et industrielles*, Bruxelles, De Boeck, 2002.

[18] « Modèles de concurrence fiscale et politiques publiques », écrit avec Thierry Madiès, in C. Baumont et al. (éds.), *Economie géographique : modèles théoriques et empiriques*, Bibliothèque de Science Régionale, Economica, 2000.

[19] « Les zones d'activités sont-elles trop nombreuses ? », écrit avec Hubert Jayet, in *Comment améliorer la performance économique des territoires ?*, 3^{èmes} entretiens de la Caisse des dépôts et Consignations, Société des acteurs publics, 2000.

Rapports de recherche

[20] « Les interactions stratégiques entre collectivités publiques locales », Ministère de l'Economie et des Finances, Direction générale du Trésor et de la politique économique, ronéoté, 2004, 120 pages, en collaboration avec Matthieu Leprince, Thierry Madiès et Yvon Rocaboy.

[21] « Les choix fiscaux des collectivités locales sont-ils le fruit de comportements stratégiques ? », Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Prévision, ronéoté, 2003, 130 pages, en collaboration avec Matthieu Leprince, Thierry Madiès et Yvon Rocaboy.

[22] « Les comportements spatiaux d'investissement dans l'immobilier de bureau et d'activité : le cas de l'agglomération lilloise », Caisse des Dépôts et Consignations, ronéoté, 2003, 100 pages, en collaboration avec Sabine Kazmierczak.

Documents de travail

[23] * « The French local tax setting: Do interactions and agglomeration forces matter ? » écrit avec Sylvie Charlot, *Document de travail du CESAER*, n°11/2005.

[24] « Strategic fiscal interactions among French local governments? », écrit avec Hubert Jayet, *Document de travail du Séminaire Inter-Universitaire de Théorie Economique (SIUTE)*, n°99/09.

[25] « Degré d'indivisibilité du capital et aspect temporel de la concurrence fiscale », écrit avec Hubert Jayet, *Document de travail du Séminaire Inter-Universitaire de Théorie Economique (SIUTE)*, n°99/07.

[26] « Attraction du capital et mobilité résidentielle », écrit avec Hubert Jayet, *Document de travail du Séminaire Inter-Universitaire de Théorie Economique (SIUTE)*, n°99/04.

Travaux en cours

[27] * « Mobilité du capital et intensité de la concurrence fiscale », écrit avec Hubert Jayet.

[28] * « Tax competition and Leviathan-type politicians » avec Aurélie Cassette et Hubert Jayet.

[29] « Yardstick and tax competition » avec Thierry Madiès et Yvon Rocaboy.

[30] « Les choix fiscaux des communes belges » avec Marcel Gérard et Hubert Jayet.

[31] « Agglomeration forces and local tax setting: Evidence on a panel data » avec Sylvie Charlot.

Thèse

[32] « Essais sur la concurrence fiscale », Thèse de doctorat de l'Université des Sciences et Technologies de Lille, 2000.